

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIERE DE JOINDRE LA DERNIERE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 5 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3903).

Industrie.

MM. Bailly, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Bettencourt, ministre de l'Industrie.

MM. Darras, Boutard, Fajon, Denis.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 3918).

3. — Ordre du jour (p. 3918).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359)

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

INDUSTRIE

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 14.663.837 francs ;
« Titre IV : + 451.400.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 8 millions de francs ;
« Crédits de paiement, 2.975.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES
PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 57.400.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 49.918.000 francs. »

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 1 heure 30 minutes ;
Commissions, 45 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 1 heure 35 minutes ;
Républicains indépendants, 15 minutes ;
Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 35 minutes ;
Communiste, 30 minutes ;
Progrès et démocratie moderne, 30 minutes ;
Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Bailly, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jean-Marie Bailly, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le projet de budget du ministère de l'industrie pour 1969, s'élève à 2.236 millions de francs. Il n'était que de 1.771 millions de francs en 1968.

Dans mon rapport écrit, qui a été distribué, j'ai consacré à l'examen des crédits prévus pour 1969 les développements nécessaires. Je me bornerai donc à en rappeler les caractéristiques essentielles.

D'une année sur l'autre, la progression des crédits du ministère de l'industrie est particulièrement marquée : l'augmentation ressort à 465 millions de francs, soit 26 p. 100.

Cette progression résulte uniquement de l'augmentation des dépenses ordinaires. Avec 468 millions de francs, elle est donc supérieure à l'augmentation globale du budget de l'industrie et elle est due à la part croissante prise par la subvention aux Houillères nationales.

Par contre, la proportion des dépenses en capital dans le total des crédits est tout à fait réduite ; les crédits de paiement, comme les autorisations de programme pour 1969 sont même en diminution.

Voilà bien, mesdames, messieurs, les deux traits dominants de ce budget : une diminution des dépenses en capital — et comment ne pas s'en étonner si l'on considère que c'est au ministère de l'industrie qu'est dévolue la charge de la politique industrielle de notre pays ? — une aggravation de la charge budgétaire des Houillères nationales — et pourquoi ne pas souligner que, toutes dépenses totalisées, ce budget du ministère de l'industrie est, à concurrence de 86 p. 100, le budget du déficit des Houillères nationales ?

Cette double constatation a naturellement impressionné la commission des finances. Je m'efforcerai d'en être le fidèle interprète, en reprenant à cette tribune les thèmes autour desquels se sont ordonnés, avant et après l'audition du ministre, les larges discussions de la commission.

Le premier thème, qui résulte de l'examen même des crédits du ministère de l'industrie et de la place qu'y occupe la subvention allouée aux Houillères nationales, est celui des entreprises publiques.

A la vérité, la publication récente du rapport établi par un groupe de travail présidé par M. Simon Nora est venue souligner l'opportunité d'un nouvel examen du problème des entreprises publiques. A cet égard, s'il y a lieu de féliciter le Gouvernement d'avoir autorisé la publication de cet important document, on doit cependant déplorer que plus de dix-huit mois se sont écoulés depuis le 4 avril 1967, date du dépôt de ce rapport, et que de ce fait bien des conclusions chiffrées qu'il contient ne sont plus d'actualité.

A la lumière des appréciations et propositions du groupe de travail, il apparaît que, pour les entreprises publiques placées sous la tutelle du ministère de l'industrie, le plus urgent semble être le problème du financement : financement des déficits et financement des investissements.

Le cas des Houillères nationales illustre bien le difficile problème du financement des déficits des entreprises publiques. La situation financière des Charbonnages de France ne cesse de se dégrader. Cela ressort des données de base suivantes : La consommation de charbon est en constante diminution ; l'objectif de production du V^e Plan pour 1970 devait être de 48 millions de tonnes ; il ne sera plus que de 47 millions de tonnes en 1968 à un moment où les stocks atteindront environ sept millions de tonnes.

L'ampleur des difficultés financières des Charbonnages est mesurée par la comparaison que l'on peut établir entre, d'une part, le prix de revient moyen par tonne nette de charbon et, d'autre part, son prix de vente. Ainsi, sur une période de huit années, le prix de revient par tonne, malgré un rendement accru, a augmenté de 38 p. 100 alors que, durant la même

période, l'augmentation du prix de vente a été inférieure à 4 p. 100.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le compte d'exploitation des Charbonnages ait fait apparaître d'année en année un déficit croissant. De 158 millions de francs en 1960, il se trouve d'ores et déjà évalué à 2.220 millions de francs pour 1969. Chaque année une subvention budgétaire a été nécessaire. En dix ans, l'effort budgétaire consenti en faveur des Houillères nationales a dû être multiplié par près de vingt.

Mais chaque année aussi se trouve posée en termes de plus en plus nets la question fondamentale : les subventions budgétaires n'étant pas à la mesure des déficits, est-il vraiment opérant de contraindre les Charbonnages à emprunter pour couvrir le solde de leurs dépenses ?

C'est à bon droit que le groupe de travail des entreprises publiques a estimé qu'il y avait là une situation malsaine et que, par conséquent, les subventions budgétaires devraient couvrir en totalité le déficit des Charbonnages.

Votre commission des finances, quant à elle, considère qu'il faut admettre, quelles que puissent être les solutions de financement retenues, que la régression de la production du charbon ira de pair avec un alourdissement des charges qui en résultent pour la nation.

Toutefois, le Parlement ne devrait pas entériner chaque année le déficit des Charbonnages sans pouvoir l'intégrer dans des perspectives plus vastes. Il serait souhaitable que l'on établisse enfin un plan à échéance de quelques années pour coordonner les efforts de reconversion avec la régression de la production.

Je vous demande, monsieur le ministre, au nom de la commission des finances, que dans l'avenir les propositions de dépenses concernant les Charbonnages de France s'insèrent dans un ensemble cohérent et à moyen terme.

Quant aux difficultés qu'éprouvent les entreprises nationales pour financer leurs investissements, l'exemple en est fourni par l'électricité de France. Considérés sur une assez longue période, les résultats financiers d'Electricité de France sont relativement satisfaisants. On pourrait donc penser que le financement des dépenses d'investissements de cette entreprise publique est réalisé d'une manière acceptable. Ce n'est pas le cas. En raison de la progression de la demande, les investissements nets à financer croissent dans des proportions très considérables et doivent atteindre 5.450 millions de francs en 1969.

Pour faire face à de tels besoins, Electricité de France doit donc dégager des ressources propres importantes et collecter des fonds considérables sur le marché financier mais il est évident qu'il doit exister un rapport entre les fonds propres et les fonds d'emprunt. Il faut, en effet, d'une part, que les charges financières demeurent supportables pour l'entreprise et, d'autre part, que ses appels sur le marché des capitaux laissent place à d'autres demandeurs.

En définitive, il semble établi qu'une saine structure de financement imposerait un recours à l'emprunt représentant 30 à 40 p. 100 des dépenses d'investissements ; le reste, soit 60 à 70 p. 100, devant être fourni par des dotations en capital et les ressources propres de l'entreprise.

Dans mon rapport écrit, j'ai retracé l'évolution de la structure du financement des investissements d'Electricité de France. Je n'y reviendrai pas, sauf à dire que pour 1968 il est à craindre que les prévisions ne puissent se réaliser en raison de l'augmentation des charges résultant des événements de mai et de juin.

Quant aux estimations pour 1969, elles enregistrent une dégradation de la situation, puisque le total des ressources propres ne représentera pas 50 p. 100 des dépenses à financer. Electricité de France devra ainsi recourir à l'emprunt pour près de trois milliards de francs.

Cette situation n'est pas satisfaisante. Pour y remédier, le groupe de travail des entreprises publiques proposait déjà au début de 1967 d'augmenter les tarifs d'une manière assez sensible et d'octroyer à l'entreprise nationale des dotations en capital qui approcheraient ou atteindraient deux mille millions de francs pour chacune des années 1968 à 1970.

Sauf à laisser l'entreprise devenir lourdement déficitaire, il importe, monsieur le ministre, que le Gouvernement définisse la politique qu'il entend suivre et fasse notamment connaître les modifications tarifaires qu'il envisage pour les prochaines années. Il serait particulièrement intéressant de savoir si les tarifs actuels ont été objectivement calculés, de sorte que ne s'opère aucun transfert occulte de charges d'une catégorie d'utilisateurs à une autre. Des travaux en ce sens devraient être entrepris et leurs résultats publiés afin que chacun, et en premier lieu le Parlement, soit en mesure d'apprécier la politique retenue par le Gouvernement.

Politique charbonnière, politique de l'énergie, ce sont là, monsieur le ministre, trop rapidement évoquées, quelques-unes des préoccupations de la commission des finances qui s'est

longuement interrogée sur l'efficacité et le rendement des entreprises publiques dont vous assurez la tutelle.

Débordant le cadre des entreprises publiques, la commission s'est également beaucoup intéressée à ce que pouvait être la politique industrielle de la France, aux moyens mis en place et aux résultats obtenus par votre ministère. Ce sera le deuxième thème de ce rapport oral.

La place de l'industrie dans la vie économique du pays n'a pas toujours été exactement appréciée. Dans cette situation, les pouvoirs publics ont leur part de responsabilité, et pour que s'esquisse une véritable politique industrielle, il aura fallu la poussée démographique posant le problème de l'emploi, mais aussi l'ouverture des frontières éclairant d'un jour cru les faiblesses de notre appareil productif.

Durant ces dernières années, votre rapporteur n'a pas manqué à chaque budget de souligner l'urgente nécessité d'adapter nos méthodes, nos mentalités et nos structures industrielles, pour que soit réussie la profonde mutation économique de la France.

Les entreprises privées, grandes, moyennes ou petites, ont accompli des efforts étonnants pour gagner en productivité, en rentabilité et en efficacité. Mais quand donc l'Etat se décidera-t-il enfin à adapter ses structures et ses méthodes à ce monde industriel nouveau où s'impose, dans le cadre d'une planification souple, la concertation harmonieuse entre le secteur public et le secteur de la libre entreprise ?

C'est en tenant compte de cette préoccupation dominante de votre commission des finances, que je dois cette année appeler votre attention, d'une part sur l'opportunité d'assurer la coordination des interventions industrielles de l'Etat, et d'autre part sur la nécessité d'une réorganisation du ministère de l'industrie.

Pour ce qui est de la coordination des interventions industrielles de l'Etat d'abord, un certain nombre d'affaires récentes donnent à penser qu'il est difficile de maîtriser les problèmes industriels lorsqu'ils intéressent en particulier des entreprises importantes.

Il est vrai que dans une économie encore largement libérale, les pouvoirs publics n'ont pas pour mission de surmonter les difficultés auxquelles peuvent se heurter les entrepreneurs privés. Toutefois, les conséquences sociales des échecs les plus importants, l'intérêt évident que présente le maintien d'une industrie nationale puissante et le rôle qui revient à l'Etat dans la recherche des équilibres économiques fondamentaux et dans la réalisation du plan, conduisent les pouvoirs publics à ne pas se désintéresser des événements qui affectent nos grandes entreprises. Les exemples que l'on pourrait citer sont présents à tous les esprits.

De même, lorsque l'Etat intervient dans un domaine particulier, tel que le tube couleux ou le plan des composants, on peut se demander si la forme que revêt son intervention lui permet d'être intéressé aux profits éventuels que l'opération pourrait dégager à terme, à la mesure des capitaux qu'il y a engagés.

Dans ces conditions, il est à penser que l'action du Gouvernement en matière industrielle serait mieux coordonnée si des mécanismes pouvaient être institués à cet effet.

Le précédent ministre de l'industrie avait envisagé la création d'un Institut national d'investissements qui permette la restructuration du secteur public comme du secteur privé, leur évolution et leur développement. Sans avoir un objectif aussi ambitieux, on pourrait envisager la création d'un organisme d'Etat, de caractère bancaire ou non, qui permettrait d'apporter aux secteurs considérés comme prioritaires, l'aide la mieux adaptée.

Compte tenu des procédures actuelles, les concours accordés par l'Etat ne permettent pas, en effet, aux entreprises, de remédier à l'insuffisance de leurs fonds propres et de réduire leur endettement. Des possibilités d'actions nouvelles seraient donc ouvertes si l'Etat pouvait, non seulement prêter, mais aussi offrir des garanties ou proposer des apports en capital, concernant par exemple le lancement d'une fabrication nouvelle, la restructuration d'un secteur déterminé, ou encore l'accroissement du potentiel industriel de certaines régions.

La création d'un tel institut d'investissements, ou banque d'investissements, paraît d'autant plus justifiée que les pouvoirs publics ne peuvent actuellement se désintéresser d'une entreprise de quelque dimension, dont l'avenir est compromis. L'Etat se trouve ainsi pratiquement obligé de faire les frais de gestions défectueuses sans posséder toujours, les moyens de redresser à temps les situations.

Il ne faut pas qu'en agissant toujours trop tard, l'Etat ne vienne à faire supporter au contribuable le poids de la socialisation des pertes sans jamais avoir la perspective de pouvoir participer aux bénéfices.

Votre rapporteur agit que ce problème est fort controversé, C'est donc sur le plan de la bonne gestion et du meilleur emploi des deniers publics qu'il convient de se placer pour savoir si, en agissant par l'intermédiaire d'une institution

dynamique mue par un esprit véritablement industriel, l'Etat pourrait contribuer plus activement qu'il ne le fait à l'essor de l'industrie française.

C'est là, vous en conviendrez, monsieur le ministre, un dossier dont tous les éléments devraient pouvoir être mis à la disposition du Parlement afin que celui-ci puisse y appliquer ses réflexions.

J'aborde enfin le dernier point avec la réorganisation nécessaire du ministère de l'industrie.

L'importance des problèmes que je viens d'évoquer a amené la commission des finances, monsieur le ministre, à s'interroger sur l'action de votre ministère. Pourquoi ne pas le dire ? Il lui est apparu que cette action était trop peu efficace.

Cette constatation ne vaut pas, certes, pour votre seul ministère. Depuis que l'Assemblée nationale a entamé la discussion budgétaire, de divers côtés on s'interroge sur l'adaptation du secteur public à ses missions et cette interrogation vaut pour les ministères comme pour les entreprises nationales.

Il serait injuste de méconnaître les efforts accomplis par le ministère de l'industrie pour faire face aux missions nouvelles qui s'imposent à lui. Malheureusement, chaque mission nouvelle a suscité la création d'emplois supplémentaires sans que, pratiquement, soit réexaminée la justification des services anciens. La procédure des services votés, ici comme ailleurs, a certes contribué à maintenir de tels errements. Aussi, les services nouveaux, généralement horizontaux, se sont-ils, d'âge en âge, si je puis dire, superposés aux services traditionnels verticaux, sans que soit revue la finalité de l'ensemble. Les services anciens eux-mêmes se sont alourdis et traitent trop souvent, eux aussi, des problèmes qui, en principe, seraient de la compétence des services les plus récemment créés.

Au total, la structure du ministère de l'industrie paraît complexe, enchevêtrée et difficilement compatible avec une action dynamique répondant aux besoins de notre époque.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission des finances de l'Assemblée nationale souhaite vous aider à réorganiser votre ministère. Pour ce faire, il lui a semblé qu'il fallait soumettre à réexamen l'existence de tous vos services et vous débarrasser de quelques éléments superflus, car il en existe certainement. L'efficacité, vous le savez bien, n'est pas fonction du nombre.

Au demeurant, de telles observations ne sont pas nouvelles. Vous savez que le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics a abouti à des conclusions analogues, voici plusieurs années. La commission des finances ne se permettrait pas de proposer un type d'organisation plutôt qu'un autre. Mais, je le répète, elle tient à marquer fermement son souci de voir procéder à la profonde réorganisation qui, conjuguée avec la sensible diminution des effectifs qu'elle implique en fait, paraît seule de nature à permettre au ministère de l'industrie de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

A la vérité, mesdames, un autre argument paraît devoir justifier les propositions de la commission. Depuis des années et des années se développe en France une prolifération des services que personne, jusqu'alors, n'a jamais vraiment cherché à arrêter et qui constitue, pour la collectivité, un fardeau de moins en moins supportable. Tous les responsables politiques et économiques s'accordent sur cette analyse mais, en fait, jusqu'à présent, qu'a-t-on fait ?

Monsieur le ministre, je vous suggère d'être celui qui a commencé de mettre dans un peu d'ordre dans notre secteur public. Peut-être me direz-vous qu'en volume de crédits, le ministère de l'industrie représente peu de chose et que les amendements que propose la commission des finances n'auraient que peu d'effet par rapport à l'ampleur du problème à résoudre.

C'est probable, mais vous accepterez d'admettre que si un ministère doit donner l'exemple, c'est bien celui des entreprises françaises auxquelles tant d'efforts sont par ailleurs demandés. La commission des finances vous invite à tenter cet effort parce qu'elle croit qu'il correspond à l'intérêt national, en même temps qu'à celui de votre ministère.

Mesdames, messieurs, le trop est l'ennemi du bien. Je vous suggérerai donc, pour les autres problèmes, de compléter éventuellement votre information à l'aide des notes annexées à mon rapport écrit.

En guise de conclusion, je formulerai, au nom de la commission des finances, une double invitation : celle d'adopter les deux amendements qu'elle vous propose à l'article 32 du projet de loi de finances, et celle aussi de voter, sous réserve de l'adoption desdits amendements, les crédits du budget de l'industrie pour 1969. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Christlan Poncalet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur, pour la septième année consécutive, de vous présenter pour avis le budget du ministère de l'industrie. Cette permanence dans l'action, qui doit être soulignée car elle est la conséquence directe de la stabilité politique de notre pays, va permettre au rapporteur de la commission de la production et des échanges de vous faire part, après un examen rapide des crédits dont vous trouverez le détail dans le document qui vous a été remis, de quelques remarques et suggestions concernant la politique industrielle française.

Par rapport aux crédits votés pour 1968, le ministère de l'industrie disposera, en 1969, de crédits en augmentation de 26,3 p. 100, soit plus de 465 millions de francs. Il atteindra 2.235 millions de francs contre 1.770 millions en 1968, se répartissant ainsi : 2.158 millions contre 1.690 pour les dépenses ordinaires et 77 millions en crédits de paiement contre 80 millions pour les dépenses en capital.

Cette évolution, non négligeable, conduit cependant à déclarer, après une analyse plus fine, que ce budget est néanmoins quelque peu décevant. En effet, il n'est pas la traduction d'une politique résolument déterminée, mais il est seulement l'addition d'actions traditionnelles et, en fin de compte, la seule évolution qu'on distingue est une évolution subie, imposée par l'événement et non librement décidée.

Il convient de remarquer, malheureusement, que 92 p. 100 des crédits transiting dans ce budget figé n'ont pour but que de faire subsister des activités agonisantes ou de retarder des fermetures d'entreprises reconnues comme inéluctables.

D'abord — et c'est désormais un lieu commun de l'énoncer — nous retiendrons la place prépondérante qu'occupent, dans le budget de l'industrie, les crédits ou dotations d'intervention. Il s'agit de subventions de fonctionnement accordées aux services publics administratifs, bureau de recherches géologiques et minières et institut national de la recherche chimique appliquée, par exemple.

A ce sujet, pour permettre à l'Assemblée de contrôler et d'apprécier le bien-fondé de ces interventions, il serait normal, sinon souhaitable, que le ministère de l'industrie fournisse régulièrement des justifications sur l'utilisation et la consommation par ces établissements publics administratifs des subventions allouées.

Est-on sûr que la gestion des organismes bénéficiaires est conduite avec toute la rigueur désirable ? S'agit-il dans ce cas de subventions d'équilibre ou, au contraire, de la juste rémunération des services rendus ? La question est posée. Nous souhaitons que le projet de budget pour 1970 y réponde.

Ensuite, il s'agit surtout des subventions aux entreprises nationales.

La subvention prétendument destinée à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales, qui passe de 1.411 millions à 1.931 millions de francs et représente près de neuf dixièmes du budget, a retenu tout spécialement l'attention de la commission de la production et des échanges. Les problèmes sociaux considérables que pose la reconversion des bassins, les mutations industrielles régionales qui y sont liées justifient évidemment que cette commission soit exigeante quant à l'octroi et à la consommation de ce crédit.

Il faut d'ailleurs noter que cette subvention, dite d'équilibre, ne permettra pas d'éponger la totalité du déficit, puisqu'il subsistera, d'après les experts, un déficit résiduel de 350 millions en 1968 et de 250 à 300 millions de francs en 1969.

Cette situation était prévisible. Une importante accélération de la déflation des effectifs aurait dû être obtenue au prix d'un arrêt quasi total de l'embauche compensé par des créations d'emplois dans les régions minières. La crise des charbonnages belges, au début des années 1960, aurait dû en donner le signal.

Toutefois, il convient de reconnaître que les houillères doivent supporter plusieurs postes de frais fixes très lourds — assurance maladie et invalidité due à la silicose, charges de retraites correspondant à des effectifs actifs antérieurs supérieurs à ceux existants et diverses charges sociales, comme les logements.

Néanmoins, il reste qu'une part importante de leurs frais généraux, donc de leur déficit, est proportionnelle à l'importance des effectifs. Un plan de repli en bon ordre de l'activité charbonnière ne doit donc pas être calculé en tonnage, mais en effectifs, et doit s'appuyer essentiellement sur les mesures de conversion.

Or c'est un fait que les résultats de l'action des houillères en ce domaine ne sont pas à la mesure du problème. Il est devenu indispensable que des moyens importants soient affectés, réellement affectés à la reconversion.

Mais il semble bien qu'en 1969 il n'y aura guère plus de 35 millions de francs consacrés à la conversion sous forme d'augmentation du capital de la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions houillères — la Sofirem. Vous conviendrez, mesdames, messieurs, que c'est peu, eu égard au chiffre d'affaires énorme de cette société. Aussi le rapporteur

de la commission de la production et des échanges vous propose-t-il dans ce domaine que, pour les crédits déjà consentis et consommés, soient connues l'affectation et l'utilisation des subventions versées et que soit également dressé un bilan précis des actions menées et de leurs résultats ; que, pour tout crédit nouveau, soit défini le programme d'affectation et d'utilisation et que soient précisés les résultats qui en sont attendus.

Cet effort de clarification, qui pourrait prendre la forme d'un rapport annuel d'activité soumis à la commission, permettrait à l'Assemblée une meilleure approche des données relatives à cet important problème baptisé dans le projet de budget, au chapitre 45-12, « modernisation et reconversion des Houillères nationales ».

Il convient cependant de souligner que tous les aspects du problème n'en seraient pas pour autant intégralement recouverts et saisis dans toute leur ampleur. Seule l'institution dans le cadre du ministère de l'industrie d'un véritable fonds de conversion regroupant les divers moyens et actions financiers et administratifs permettrait, dans les faits, d'y parvenir et d'appréhender de façon globale et synthétique les objectifs.

A ce prix, la subvention dite d'équilibre pourrait ainsi décroître dans les années à venir.

C'est dans cet esprit, et aussi pour les raisons et le but que je définirai dans un instant, que la commission de la production et des échanges a adopté un amendement réduisant de 50 millions de francs les crédits du titre IV du budget de l'industrie.

Mais toutes ces interventions, dont je viens trop brièvement de vous entretenir en raison du temps qui nous est mesuré, ont en général, par leur nature, un effet d'accompagnement et non d'entraînement, exception faite toutefois pour les subventions destinées à encourager l'enseignement et la formation. On peut se demander si, à l'intérieur d'un crédit global d'intervention, un système spécifique et ponctuel pour chaque type d'action ne serait pas préférable. Une sélection des interventions pourrait ainsi être atteinte et l'effet d'entraînement serait mieux assuré.

Enfin, on ne peut manquer de relever avec force que, dans le système actuel, malgré l'importance des crédits d'intervention, le ministère de l'industrie, à l'inverse de celui de l'agriculture, ne dispose d'aucun moyen budgétaire propre pour conduire une action industrielle au niveau de la profession ou de l'entreprise. Les aides directes propres à l'industrie ou à l'industrialisation du territoire dépendent, hélas ! d'autres agents budgétaires.

Doit-on continuer, dans ces domaines, à restreindre le rôle du ministère ? Si l'on entend traiter de façon synthétique et globale l'ensemble de ces problèmes, le moment n'est-il pas venu d'instituer un organisme chargé de coordonner les aides, les participations, les interventions de l'Etat dans le domaine industriel ? L'idée en a déjà été avancée à maintes reprises ; il convient désormais de prendre parti.

La prise de participations d'une société étrangère dans une affaire importante française vient de nous faire découvrir la vulnérabilité de notre appareil industriel et la nécessité de le renforcer et de le développer.

Monsieur le ministre, il est temps, il est grand temps d'agir et de changer nos méthodes et nos orientations. En remettant les décisions à demain, il est à craindre que nous n'arrivions trop tard pour nous placer au meilleur rang dans la compétition industrielle mondiale.

Si l'on évalue le poids industriel de la France à l'indice 100 en 1965, celui de l'Allemagne est de 141, celui de la Grande-Bretagne de 112 et celui des Etats-Unis de 654.

Parmi les cent premières entreprises mondiales, la France n'en compte que trois : la Compagnie française des pétroles, la Régie nationale des usines Renault et Rhône-Poulenc. La première, la Compagnie française des pétroles, se situe au 88^e rang.

Telles sont quelques-unes des constatations qui faisaient dire à M. Ortoli, alors commissaire général du Plan, dans son rapport sur l'exécution du V^e Plan dans le secteur privé : « La France est un pays sous-industrialisé ».

Or nous constatons avec stupeur, à la lecture du projet de budget pour 1969 du ministère de l'industrie, que celui-ci demeure toujours essentiellement, comme nous venons de le voir, un budget de subventions à des activités en déclin, alors qu'il devrait être un budget d'incitation à la rénovation de l'appareil de production de notre pays. Ce qui m'amène à me demander si le ministère de l'industrie ne joue pas actuellement le rôle inverse de celui qui devrait être le sien.

En effet, l'étude de ses crédits fait penser à l'examen des comptes d'un bureau d'aide sociale plutôt qu'à l'analyse de l'organe moteur responsable de la conception et de l'exécution d'une politique industrielle dynamique et cohérente.

Aussi, compte tenu des observations présentées par l'ancien commissaire général du Plan, le ministère de l'industrie devrait, d'une part, définir une véritable politique industrielle, laquelle

n'a pas encore été très bien précisée, et, d'autre part, disposer des moyens, de tous les moyens, d'appliquer cette politique.

En d'autres termes, le ministère de l'industrie devrait être un instrument permanent d'adaptation de l'industrie française aux exigences de la compétition internationale.

Mais, avant toute chose, il conviendrait de comparer, dans une étude officielle, les charges fiscales et sociales imposées à l'économie de la France et à celles des pays voisins.

D'ailleurs, la commission de la production et des échanges, préoccupée du niveau des charges des différents pays concurrents, a estimé que l'égalisation des conditions de concurrence doit être le premier objectif du Gouvernement et, dans cet esprit, elle a exprimé le vœu que disparaisse la taxe sur les salaires, qui n'existe dans aucun autre pays et qui handicape sérieusement nos exportations puisque, contrairement à la T. V. A., elle ne peut être déduite aux frontières. Peut-être, dans un premier temps, conviendrait-il de la moduler, ou d'en exonérer certains secteurs de la production particulièrement exposés à la concurrence.

Il va de soi que toutes dispositions seraient alors prises pour sauvegarder les ressources des collectivités locales, lesquelles pourraient dans ce cas provenir d'un transfert de crédits du budget général d'un montant égal au produit de la taxe de 4,25 p. 100 sur les salaires.

Définir une véritable politique industrielle, qu'est-ce à dire ? Cela signifie des choix effectués de façon à créer dans un certain nombre de secteurs industriels une promotion accélérée de la recherche, de l'investissement, de la capacité de produire et de la capacité d'intervenir dans les échanges internationaux.

Comment opérer le choix de ces secteurs ? En fonction de critères qui pourraient être notamment la nature des biens produits, la valeur ajoutée, le taux d'expansion prévisible.

Comment, d'autre part, déterminer la portée et les limites de l'action à entreprendre ? En généralisant à l'ensemble des secteurs de l'activité industrielle le système des enquêtes comparées en vue d'en connaître d'une manière précise les problèmes et de proposer les actions d'ajustement souhaitables.

A ce sujet, la nécessité où s'est trouvée la commission des comptes de la nation de rectifier sensiblement les chiffres précédemment publiés montre les imperfections graves du système statistique français qui ne repose pas, comme à l'étranger, sur l'accès direct de l'institut aux sources, l'institut n'ayant bien souvent à sa disposition que les résultats globaux par branche qui lui sont fournis par les organismes professionnels ou interprofessionnels, ce qui accroît évidemment les causes d'erreurs et plus particulièrement d'omissions.

La politique industrielle ainsi définie sera donc une politique sélective. C'est là une condition *sine qua non* de son efficacité. Cela signifie non seulement que l'aide de l'Etat sera consacrée en priorité aux secteurs industriels « porteurs d'avenir », mais aussi qu'au sein de chacun de ces secteurs elle sera accordée en priorité aux entreprises grandes, moyennes ou petites dont la qualité de la gestion est évidente, c'est-à-dire, en fin de compte, aux entreprises les plus dynamiques et les plus aptes à participer à la compétition internationale.

Mais il ne servirait à rien de définir une politique si, dans le même temps, on ne mettait pas en place les moyens nécessaires à son application.

Il s'agit, bien évidemment, des moyens financiers. En conséquence, il faudrait affecter à un budget de subventions, à des activités en déclin — ce qui est le cas présentement — les sommes nécessaires à la préparation de l'avenir. Vous retrouvez là une partie des motifs qui expliquent l'amendement que je vous proposais il y a un instant et qui tend à réduire d'une valeur de 50 millions de francs les crédits du titre IV du budget de l'industrie.

Dans un monde où l'essentiel des richesses est produit par l'industrie, il ne nous est certes pas indifférent de constater que, depuis 1959, notre production industrielle s'est accrue de 53 p. 100. Elle a, dans le même temps, quadruplé au Japon et triplé en Italie. D'ailleurs, ce dernier pays nous talonne maintenant de près dans ce domaine et il est à craindre, compte tenu de son rythme de croissance, qu'il nous relèguera bientôt au treizième rang pour la production industrielle par habitant.

Il est contradictoire de vouloir assurer l'indépendance industrielle française sans donner parallèlement à l'Etat les moyens financiers indispensables permettant d'atteindre ce but. Si l'on veut empêcher une prise de contrôle étranger dans une entreprise française — ce qui tend hélas ! à se généraliser — ou seulement contrôler cet investissement étranger, une force d'intervention financière souple et rapide s'impose.

Nous percevons bien aujourd'hui que, considérée dans son ensemble, l'industrie française ne lutte pas dans la compétition internationale avec des armes suffisamment fortes et nous sentons bien qu'il convient, comme l'écrivait un journaliste,

de « faire quelque chose » pour la fortifier et lui donner les moyens de vaincre dans plusieurs domaines.

Et, pour reprendre l'expression d'un journaliste économique, je dirai que « le lancement d'une force de frappe industrielle devient de plus en plus nécessaire et urgent. »

M. Robert Fabre. Très bien !

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. L'instrument de notre avenir industriel pourrait être un organisme inspiré de l'I. R. I. italien placé sous l'autorité du ministère de l'industrie et ayant avant tout la préoccupation de faire « une bonne industrie » et pas seulement de « saines finances ».

Le « miracle italien », dont on parle depuis quelque temps et auquel on n'a peut-être pas assez prêté attention ici en France n'est pas étranger au rôle qu'a joué cette grande institution qu'est l'I. R. I.

Nous devrions examiner cela de plus près et en tirer rapidement la leçon. Voyez ce qui s'est passé il y a quelques semaines avec Montedison.

Si un tel organisme avait existé en France, il aurait sans doute permis, en 1963, d'éviter l'affaire Simca, en 1964, de sauver Bull et de financer l'investissement de la sidérurgie au lieu de le faire *in extremis* par le plan de sauvetage de 1966, et, aujourd'hui entre autres actions, de favoriser les opérations industrielles nouvelles dans les régions économiquement en difficulté.

Pour toutes ces raisons, vous devez, monsieur le ministre, prendre dès maintenant l'initiative de la mise en place d'un fonds national des investissements qui ne saurait être, comme certains le craignent, une banque des « canards boiteux », mais sera, sous votre autorité, j'y insiste, l'instrument privilégié d'exécution d'une véritable politique industrielle offensive. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

En agissant ainsi, vous ne ferez d'ailleurs que confirmer dans les faits les récentes déclarations de votre collègue M. le ministre des finances qui, s'adressant à des journalistes économiques, leur disait : « Nous sommes contraints de construire une politique de puissance industrielle. »

Au moment où notre pays souffre encore de sous-industrialisation et où, par conséquent, le ministère de l'industrie aurait un si grand rôle à jouer, il est navrant de constater qu'il est réduit à des fonctions et à des tâches d'un autre temps. Il est non moins inquiétant de constater que, depuis une dizaine d'années, il s'est vu dépouiller des missions essentielles qui lui incombent tout naturellement, telles la décentralisation industrielle, l'aide à la recherche, l'informatique, la télévision en couleur, etc.

Certes, monsieur le ministre, vous n'en portez pas la responsabilité mais il convient qu'aujourd'hui vous preniez l'initiative de redresser cette situation.

Même l'industrialisation des régions échappe à votre ministère, alors qu'il dispose des moyens de faire les études techniques permettant de déterminer les implantations optima.

Il est temps, il est grand temps, monsieur le ministre, de renverser ce courant, de redonner au ministère de l'industrie sa vocation véritable et de lui permettre d'assumer pleinement son rôle qui, comme nous venons de le voir, est de la plus grande importance. Il faut que ce ministère devienne réellement le ministère de la production industrielle et je serais tenté d'ajouter « et des échanges » — mais je reviendrai sur cette dernière vocation au cours d'un prochain débat.

Il s'agit maintenant de savoir si la France veut ou non se donner les moyens d'une véritable et nécessaire politique industrielle. Dans l'affirmative, il faut admettre que la voie à court terme sera parsemée d'écueils, notamment sur le plan social. Mais on peut être assuré qu'à moyen et à long terme c'est la seule voie praticable : il ne saurait y avoir en effet de véritable progrès social sans une réelle croissance économique.

C'est sous le bénéfice de ces observations et de l'acceptation des amendements proposés que votre commission de la production et des échanges a donné un avis favorable au budget de l'industrie pour 1969. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. André Bellenfant, ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, j'ai lu samedi avec un très grand intérêt les deux rapports pour avis qui vous ont été soumis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan par M. Jean-Marie Bailly, d'une part, et au nom de la commission de la production et des échanges par M. Poncelet, d'autre part.

Ce matin, j'ai écouté aussi avec la plus grande attention les deux rapporteurs qui ont exprimé le désir que le ministre de

l'industrie aille davantage de l'avant et possède les moyens de le faire. Nos désirs, d'une certaine façon, se rejoignent et c'est bien naturel.

Si vous le permettez, cet après-midi, je répondrai plus particulièrement à certaines observations formulées par vos rapporteurs, de même que j'utiliserai les interventions qui auront eu lieu au cours de la matinée pour tracer, en accord avec vous, les grandes lignes de ce que pourrait être, selon moi, une politique industrielle de la France.

M. Jean-Marie Bailly, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. Ce matin, je me propose de faire un tour d'horizon, peut-être à la fois trop large et trop limité, sur une série de problèmes dont le ministre de l'industrie se doit d'entretenir l'Assemblée nationale. D'abord, un tour d'horizon sur les différents secteurs industriels — l'énergie, l'industrie sidérurgique, l'industrie chimique, les industries mécaniques, électriques et électroniques, l'industrie textile et les industries diverses, petites et moyennes entreprises, l'artisanat — qui constituent autant de problèmes considérables en vérité, mais qui intéressent notre action quotidienne.

J'évoquerai ensuite brièvement l'évolution de l'activité industrielle au cours des dernières années.

Enfin, puisque c'est l'objet de cette discussion, je vous parlerai rapidement du budget du ministère de l'industrie.

Mesdames, messieurs, l'année 1968 a été, pour tout le monde et pour l'industrie en particulier, une année difficile à plus d'un titre.

Elle a été l'année des grandes échéances internationales : ouverture des frontières avec nos partenaires de la Communauté économique européenne d'une part, accélération du désarmement douanier décidé dans le cadre des négociations Kennedy d'autre part. Ces deux échéances qui inquiétaient tous les chefs d'entreprise sont à présent honorées, si l'on excepte quelques mesures de contingentement de caractère conjoncturel et temporaire.

Elles se sont pourtant situées dans un contexte économique très défavorable, celui né de la crise du printemps.

Alors qu'à la veille des événements de mai, la production industrielle se développait à un rythme de croissance voisin de 10 p. 100 l'an, et que cette expansion touchait progressivement toutes les branches de notre industrie, la croissance fut brutalement interrompue. Le résultat immédiat en est bien connu : une perte globale de production importante, particulièrement sensible dans les secteurs les plus concentrés, notamment l'automobile et la sidérurgie ; de considérables difficultés de trésorerie ; un accroissement des coûts de production résultant de la hausse des salaires que viennent aggraver les disparités entre les industries employant une main-d'œuvre abondante et celles qui s'appuient davantage sur des équipements de production, mais aussi entre les entreprises dynamiques et celles où l'on relevait déjà des signes de faiblesse.

Devant une telle situation, le Gouvernement a proposé à votre Assemblée les mesures d'urgence qui s'imposaient et il a eu la satisfaction de les voir approuvées par vous à la quasi unanimité au cours de la session extraordinaire de septembre.

La crise est maintenant passée. Ses conséquences immédiates ont été moins graves qu'on ne pouvait le craindre. Et ce résultat est dû essentiellement aux hommes responsables car le sort de l'industrie dépend avant tout des hommes : entrepreneurs, cadres, travailleurs. C'est grâce à leur comportement que les conséquences immédiates de la crise ont pu être petit à petit absorbées. Il faut leur rendre cet hommage mérité.

Mais, sans doute, la partie n'est-elle pas encore gagnée tant s'en faut. Le vent de la compétition souffle plus fort que jamais et, partout au-delà de nos frontières, nous voyons les entreprises concurrentes des nôtres s'équiper rapidement, atteindre des dimensions impressionnantes, accélérer leur expansion, cela au moment même où l'industrie française a été particulièrement éprouvée.

Les motifs de satisfaction que je rappellerai seraient donc bien vite périmés si l'industrie française se reposait sur les résultats acquis au cours de ces derniers mois. Plus que jamais, il lui faut progresser.

Avant de parler de l'industrie, je tiens à souligner qu'il n'est de politique industrielle qu'au sein de la politique économique générale du Gouvernement. Celle-ci vous a été présentée par M. le ministre de l'économie et des finances, et je me référerai à plusieurs reprises à ce qu'il vous a exposé.

Avant de vous présenter le budget de mon ministère pour 1969, je veux, avec vous, passer en revue les différents secteurs industriels de notre pays, d'abord le plus important de tous parce qu'il conditionne tout l'avenir de notre industrie, le secteur de l'énergie qui constitue un élément fondamental de notre développement industriel.

Liée étroitement à toute politique industrielle, la politique énergétique doit répondre à un certain nombre de conditions

particulières qui tiennent à sa spécificité : son caractère de responsabilité de base lui commande de veiller d'abord à la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'ensemble de l'économie. Pour la même raison et compte tenu de l'impératif de compétitivité nationale, elle doit faire en sorte de fournir l'énergie au meilleur coût pour la collectivité. Le rôle tout à fait essentiel de l'avancement technologique dans ce domaine lui fait un devoir d'être présente aux rendez-vous des nouvelles techniques, c'est-à-dire de les préparer. Enfin et pour des raisons qui tiennent à la masse et à la diversité des hommes et des moyens qu'elle utilise sur tout le territoire, la politique énergétique doit veiller à ménager les ajustements nécessaires dans les meilleurs conditions au triple point de vue de la rentabilité nationale, des équilibres sociaux et des équilibres régionaux.

Le secteur du charbon est dans une situation très particulière — les deux rapporteurs l'ont souligné — qui tient à ce que sa régression inévitable doit être modérée pour tenir compte des répercussions économiques et sociales qu'aurait une décroissance trop rapide de la production nationale.

La capacité d'écoulement du charbon est affectée par une perte de débouchés d'environ deux millions de tonnes par an.

Cette régression du marché entraîne inévitablement celle de la production nationale, mes prédécesseurs, comme moi-même, ayant toujours veillé à ce que l'importation couvre essentiellement des qualités non produites en France et pourtant indispensables à notre économie.

Il me sera peut-être objecté que les pouvoirs publics ne disposent de moyens directs d'action que vis-à-vis des importations en provenance des pays autres que ceux de la C. E. C. A.

Je répondrai que les grands consommateurs français — sidérurgie et Electricité de France — ainsi que les négociants grossistes ont orienté dans cet esprit leur politique d'approvisionnement.

Toutefois, la régression de la production nationale est limitée essentiellement par les possibilités de diminution des effectifs et par les contraintes imposées par les équilibres régionaux.

Au budget qui vous est présenté pour 1969, la subvention destinée à couvrir une part importante du déficit des Charbonnages est de 1.931 millions de francs, en augmentation de 520 millions de francs par rapport à la dotation initiale de 1968 et je comprends que cela fasse, de votre part, l'objet d'observations particulièrement rigoureuses. Cet accroissement inévitable est intimement lié au problème posé par les activités charbonnières. Il serait considérablement plus important, je tiens à le souligner, si le Gouvernement n'avait pas mis en œuvre une politique de régression cohérente, c'est-à-dire assez rapide pour tenir compte de la dégradation du marché, mais assez adaptée pour éviter des accidents sociaux dont le coût global pour la collectivité, à mon avis, serait beaucoup plus élevé.

En effet, l'importance régionale des activités minières est telle que l'arrêt quasi total des embauchages rend nécessaire une politique rigoureuse de création d'emplois. Dans une telle conjoncture, le reclassement des mineurs venant s'ajouter aux demandes d'emplois existantes n'est pas aisé, vous le devinez bien. Cependant, des mesures ont été prises pour permettre de réaliser à la fois une conversion progressive des mineurs et un certain rythme de création d'emplois nouveaux destinés à résorber le chômage latent dans les régions minières. Pour ce faire, le Gouvernement a élaboré des mesures d'aide au personnel destinées à compenser les difficultés résultant d'un changement d'emploi.

Parallèlement, des mesures de retraite anticipée doivent permettre de diminuer temporairement la participation financière de l'Etat, en réalisant par la même occasion une amélioration de la structure des emplois.

Ainsi la politique actuelle aboutit à une déflation assez rapide des effectifs et voisine de 12.000 en 1968. Des réorganisations sont en cours qui devraient permettre d'alléger les structures de gestion : fusion de groupes dans le Nord, regroupement des bassins du Centre et du Midi.

Enfin des mesures d'incitation aux implantations industrielles ont été mises en œuvre progressivement, qui accéléreront la création d'emplois dans les régions minières.

L'action conjuguée des commissaires à la conversion, de la D. A. T. A. R. des charbonnages et des houillères de bassin commence petit à petit à porter ses fruits. Par exemple, la Sofirem, filiale des charbonnages et des houillères de bassin avait pris au 1^{er} octobre 1968 des participations liées à des opérations permettant de créer près de 2.000 emplois dont 900 réservés en priorité à des mineurs.

Bien entendu, si les effets de mise à la retraite anticipée se font sentir rapidement, il n'en est pas de même pour toutes les mesures prises. Dans ces conditions, il est inévitable que le déficit des Charbonnages de France continue à croître pendant quelques années encore sous l'effet cumulé de l'alourdissement des charges salariales et de la dégradation de la valorisation liée à la situation commerciale.

Mais le processus engagé tient un compte exact de l'ensemble des impératifs, dont certains contradictoires, sont liés à la situation des houillères aujourd'hui. Le problème des charbonnages a, en effet, des raisons économiques, mais il s'analyse comme un problème social, ce qui ne signifie pas, monsieur le rapporteur pour avis, que le ministère de l'Industrie songe à se transformer définitivement en bureau d'aide sociale.

Aussi est-il indispensable que l'effort entrepris soit mené en coopération avec tous les intéressés et principalement avec les travailleurs de la mine. En application de l'article 11 du protocole du 7 juin 1968, une commission réunissant les organisations syndicales, les employeurs et l'administration doit se réunir prochainement. Elle examinera les objectifs de l'entreprise sous leurs divers aspects — écoulement, effectifs, conversion — et renforcera cette nécessaire coopération.

Compte tenu de cette situation particulière de nos charbonnages, je vous demande, mesdames, messieurs, de ne pas réduire le montant de la subvention comme le préconise votre commission de la production et des échanges, dans le souci, louable certes, de manifester son inquiétude devant le déficit important de certaines de nos entreprises nationales. C'est un souci que je partage, croyez-le bien, monsieur Poneelet, au plus haut point.

Mais un abattement indicatif de 50 millions de francs, vous le savez, ne ferait pas avancer la solution, tout en accroissant d'un égal montant l'endettement de nos houillères nationales. Il reste vrai que cet amendement a une valeur psychologique. Je comprends bien sa signification et je vous demande de croire, à votre tour, que mes préoccupations rejoignent les vôtres sur ce point, mais que l'œuvre sera difficile et de longue haleine.

Toutes les autres formes d'énergie dont je vais vous parler maintenant sont, en revanche, en situation d'expansion — j'ai commencé par le pire et j'en viens au meilleur — et particulièrement le secteur du pétrole. Dans ce secteur, le Gouvernement poursuit la politique amorcée depuis près de cinquante ans et définie par les comités interministériels de décembre 1964 et de février 1968.

Cette politique a trois objectifs principaux dans l'immédiat : assurer au pays le contrôle d'une production diversifiée équivalente à ses besoins ; veiller à la coexistence en France de sociétés pétrolières à capitaux français et de sociétés à capitaux étrangers en vue de maintenir un climat stimulant de compétition, 50 à 60 p. 100 du marché national devant être contrôlés par des entreprises françaises ; doter le pays d'un outil de raffinage et de distribution à l'étranger et lui assurer une balance commerciale excédentaire dans les échanges de produits pétroliers.

Le volume des hydrocarbures produits par les sociétés françaises a été à la fin de 1967 de 45 millions de tonnes pour la zone franc et de 30 millions de tonnes hors zone franc. Ce volume sera sans doute dépassé en 1968.

Les difficultés résultant de la dernière fermeture du canal de Suez ont montré la nécessité de disposer d'un niveau de stocks élevé de pétrole brut. La réglementation actuellement en vigueur a permis d'atténuer les conséquences immédiates de la grève de mai-juin 1968. Toutefois, elle risquerait de devenir insuffisante dans l'éventualité d'une crise de longue durée. Aussi, mon ministère a-t-il proposé la mise en œuvre d'un important projet de stockages souterrains doublant le volume de notre actuel stock de sécurité. Sa réalisation, qui s'échelonnait sur plusieurs années, devait commencer en 1969 ; elle a dû être différée pour des raisons budgétaires. Elle sera entreprise dès que les circonstances financières le permettront.

Au niveau de l'Europe, l'effort de concertation entrepris depuis plusieurs années se poursuit en vue de définir une politique pétrolière commune visant à assurer aux consommateurs un approvisionnement au moindre coût pour les nations et compatible avec la sécurité générale.

Le secteur gazier est caractérisé par la substitution d'un hydrocarbure naturel au gaz manufacturé ; cette conversion de l'industrie du gaz se poursuit à un rythme rapide.

A la suite de la découverte en Europe occidentale d'importants gisements de gaz naturel et des progrès réalisés dans le transport maritime de gaz naturel liquéfié, ce combustible est devenu compétitif dans de larges secteurs du marché de l'énergie.

De ce fait, la consommation française de gaz naturel devrait passer de 58 milliards de thermies en 1967 à plus de 150 milliards de thermies en 1975, représentant l'équivalent de 15 millions de tonnes de fuel-oil.

Ces besoins en expansion rapide seront couverts par les ressources à long terme que s'est assurée l'industrie gazière française.

Grâce à la mise en exploitation des gisements de Saint-Faust, Meillon et Rousse, récemment découverts en Aquitaine, la production nationale sera portée de 50 à plus de 70 milliards

de thermies par an. Cette production sera complétée essentiellement par deux sources d'approvisionnement extérieures situées aux Pays-Bas et en Algérie :

Le contrat de vingt ans signé en 1966 entre la société néerlandaise Nam et Gaz de France permettra d'importer vers 1975 40 milliards de thermies par an de gaz naturel des Pays-Bas ;

Les importations en provenance d'Algérie, via Le Havre, de gaz d'Hassi R'Mel liquéfié à Arzew continueront à leur rythme actuel d'environ 5 milliards de thermies par an. L'accord du 15 juin 1967 entre les gouvernements algérien et français prévoit en outre une opération beaucoup plus importante qui porte sur la fourniture en « régime de croisière » de 35 milliards de thermies par an de gaz d'Hassi R'Mel liquéfié à Skikda et regazéifié au port de Fos. Les négociations se poursuivent pour la mise au point du contrat. Le début des livraisons a été reporté en 1972, et le rythme normal de 35 milliards de thermies devrait être atteint quatre années plus tard.

Les prix de vente du gaz naturel par les producteurs d'Europe occidentale tendant à la baisse, ils doivent permettre au gaz naturel de soutenir la concurrence devenue très vive des produits pétroliers.

Le transport et la distribution de cette forme d'énergie imposent à Gaz de France de continuer, au cours de ces prochaines années, son important effort d'investissements, afin d'achever sa reconversion du gaz manufacturé au gaz naturel, et de suivre les développements de la consommation. Le programme d'investissements de cet établissement a été fixé pour 1969 à 1.025 millions de francs, soit 90 millions de francs de plus qu'en 1968.

Afin d'éviter que cet établissement public ne soit amené à emprunter d'une manière excessive pour financer ses investissements, des dotations en capital lui seront accordées en 1969 comme en 1968 et une hausse de tarif de 3 p. 100, n'affectant pas les consommateurs industriels, a été autorisée à compter du 1^{er} septembre dernier. Malgré ce relèvement et grâce à la dégressivité des tarifs et au développement des ventes, le prix moyen du gaz tant pour les usages domestiques que pour l'ensemble des ventes poursuivra le mouvement de baisse en cours depuis une dizaine d'années ; je parle, bien entendu, d'une baisse en francs constants.

Je terminerai ce tour d'horizon énergétique en faisant le point de la situation du secteur de l'électricité à qui incombera une responsabilité croissante dans la couverture des besoins nationaux.

La demande d'électricité progresse actuellement à un rythme satisfaisant après avoir connu en 1967 et au premier semestre de 1968 un certain ralentissement. L'énergie appelée atteindra vraisemblablement 141 milliards de kWh en 1970 et 200 milliards environ en 1975.

Cependant, l'évolution des conditions économiques au cours des toutes dernières années, caractérisée principalement par les progrès techniques importants des centrales thermiques et par la baisse des prix des fuel-oils lourds est appelée à infléchir dans l'avenir les orientations qui avaient été envisagées.

C'est ainsi que l'hydraulique ne semble plus pouvoir jouer qu'un rôle modeste. Une large part des opérations restant à engager, et notamment celles qui concernent le Rhin et le Rhône, n'est justifiée que par la conjonction d'intérêts multiples qu'il faut, bien sûr, prendre en considération — navigation, agriculture, tourisme, aménagement du territoire — l'électricité ne pouvant supporter seule des dépenses qui seraient plus élevées que celles des équipements thermiques équivalents.

La baisse du prix du fuel-oil pose également, en termes plus sévères, le problème de la compétitivité de l'énergie nucléaire. Il est probable qu'il n'y aura pas dans le monde de conversion brutale du thermique au nucléaire, mais plutôt une période de transition assez longue pendant laquelle la compétition restera largement ouverte.

L'évolution du marché de l'énergie et les faits nouveaux enregistrés dans divers pays dans le domaine nucléaire — notamment l'importance des commandes passées par les sociétés d'électricité américaines pour la construction de centrales de la filière « uranium enrichi-eau légère » — ont conduit le Gouvernement à demander à la commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire de faire le point des objectifs du V^e Plan, de préparer les décisions à prendre concernant le choix des techniques nucléaires de la tranche optionnelle et d'examiner les orientations ultérieures du programme français.

Le rapport demandé a été remis par son président, M. Jean Couture, secrétaire général de l'énergie, aux ministres intéressés à la fin d'avril 1968.

Compte tenu des éléments complémentaires d'appréciation, qui restent à préciser sur le plan mondial, il propose de ne pas fixer dès maintenant les orientations définitives à prévoir pour le début du VI^e Plan et, par suite, de restreindre le champ des décisions à ce qui mérite une décision rapide, dans

le souci de diriger l'effort à coup sûr, sur le double plan de la technique et de la rentabilité.

Je pense également qu'il est actuellement prématuré de prendre des décisions concernant le long terme et qu'il convient de se réserver une marge de choix en se ménageant une expérience industrielle complémentaire sur les techniques en présence.

Ainsi le Gouvernement autorise Electricité de France à participer pour 50 p. 100 à la construction d'une centrale franco-belge de la filière « uranium enrichi-eau légère » implantée en Belgique à Tihange. Il a également autorisé Electricité de France à participer à un syndicat d'études franco-suisse en vue de la construction éventuelle d'une centrale à Kaiseraugst. Electricité de France et les industriels français ont ainsi la possibilité d'examiner les problèmes concrets posés par cette filière.

Diverses études complémentaires relatives aux centrales de la filière à l'eau lourde doivent également être continuées.

Enfin, la centrale surrégénératrice Phenix de 250 mégawatts a été inscrite au programme de 1969 pour préparer l'avenir de cette nouvelle filière qui est appelée à un grand développement au cours des années 1980.

Tous ces efforts sont évidemment destinés à fournir à l'industrie nationale de l'énergie électrique dans les meilleures conditions et au meilleur coût. Les prix de vente à la clientèle sont déterminés à partir des coûts et font l'objet d'une tarification — le tarif vert — qui, pour les industriels alimentés en haute tension, a été mise en place à partir de 1959. Cependant, l'évolution des moyens de production et la croissance des consommations ont sensiblement modifié les coûts pris en compte dans le tarif « vert » et une révision de ce tarif est à l'étude : elle devrait aboutir dans le courant de 1970, à certains ajustements de la structure de ce tarif.

Sans attendre cette date, il devrait être possible de résoudre le cas de très gros consommateurs d'électricité ayant de longues utilisations de leur puissance souscrite qui ne semblent pas bénéficier de prix aussi favorables qu'à l'étranger, encore que les informations disponibles à ce sujet soient fort incomplètes, les contrats de l'espèce n'étant pas publiés.

Exception faite de ce cas, il importe de rappeler que les prix de l'électricité en haute tension, comme en moyenne et en basse tension, sont généralement inférieurs en France à ceux pratiqués à l'étranger, ce qui est favorable à la compétitivité de notre industrie.

Parlons maintenant de l'industrie sidérurgique.

La politique du Gouvernement en matière de sidérurgie vise, conformément à l'objectif retenu par le V^e Plan, à rendre cette industrie compétitive sur le plan international dans des conditions normales de concurrence.

Elle s'est concrétisée, vous le savez, par la signature de la convention générale du 29 juillet 1966 entre l'Etat et l'industrie sidérurgique. Cette convention comporte trois volets : une restructuration de la profession ; une participation de l'Etat au financement d'investissements choisis en fonction de leur efficacité ; une coopération étroite avec les travailleurs pour faciliter les inévitables mouvements de main-d'œuvre.

Quel en est le premier résultat ?

La structure dans l'industrie sidérurgique, incontestablement, s'est renforcée. La fusion effective, depuis le 1^{er} juillet de cette année, des sociétés de Wendel, Sidolor et Mosellane de sidérurgie a donné naissance à une nouvelle entreprise : Wendel-Sidolor, qui avec ses filiales Sacilor et Sollac, représente désormais le premier groupement français, le troisième groupe européen et le dixième groupe mondial.

Ainsi, dans le domaine des aciers courants, deux groupes dotés d'installations modernes, Usinor et Wendel-Sidolor assurent 70 p. 100 des livraisons françaises des produits finis laminés.

Les concentrations et les opérations de rationalisation qui en ont découlé se sont traduites par un nombre important de fermetures d'entreprises non compétitives. En 1966 et 1967, ont cessé leur activité : sept usines, une installation d'agglomération, deux hauts fourneaux, cinq aciéries et quinze trains de laminage.

En revanche, d'importants progrès de productivité ont déjà été enregistrés : 6,3 p. 100 en 1966 et 7,2 p. 100 en 1967. Les résultats bruts industriels des sociétés ont progressé de 14 p. 100 entre 1966 et 1967. La courbe des investissements s'est nettement redressée en 1967 : 945 millions de francs de travaux, soit une augmentation de 22 p. 100 par rapport aux réalisations de 1966.

Les réductions d'effectifs, qui ont touché environ 12.000 travailleurs depuis la signature de la convention, ont pu être obtenues sans soulever de difficultés trop graves grâce aux procédures et aux garanties sociales prévues par la convention générale du 29 juillet 1966 et par la convention sociale du 30 juin 1967.

Dans les industries de la première transformation de l'acier, la politique gouvernementale tend à faciliter la création de

groupes de taille internationale : c'est chose faite pour l'industrie des tubes, où la société Vallourec représente plus de 80 p. 100 de la production française. La restructuration de l'industrie du tréfilage, actuellement très dispersée et exposée à la concurrence des grands groupes étrangers, est également en cours par la création de Tréfilunion et de Châtillon-Gorcy.

La production chimique française est en progression, et même rapide ; son taux d'expansion a dépassé, en 1966 et en 1967, celui qui était prévu par le V^e Plan, à savoir 8,3 p. 100 par an. On enregistrera cette année encore une progression de l'ordre de 6 à 7 p. 100, ce qui, compte tenu des événements, est encore remarquable.

Le commerce international s'est également développé et la balance de nos échanges est demeurée positive dans ce secteur.

Quant aux effectifs, dans le secteur de l'industrie chimique, ils demeurent pratiquement stables et le problème de l'emploi ne présente pas d'acuité particulière.

La situation apparaîtrait donc satisfaisante si, à côté de ces éléments favorables pour le proche avenir, on ne constatait la persistance et même l'aggravation de points faibles qui pourraient, s'il n'y est rapidement remédié, mettre en cause l'avenir, à plus long terme, de notre industrie chimique et la place qu'elle tiendra dans la compétition internationale où elle est désormais engagée.

Quels sont ces points faibles ? Je me bornerai à citer ceux que je considère les plus importants :

Tout d'abord, là comme ailleurs, les résultats financiers de nos sociétés sont nettement inférieurs à ceux que l'on observe chez leurs concurrents étrangers. Cet écart semble imputable à une moindre productivité et à des structures industrielles moins bien adaptées.

Comme les gains de productivité ne compensent pas l'accroissement des charges d'exploitation et que le niveau moyen des prix est en permanence orienté à la baisse par suite de la pression de la concurrence internationale, les marges bénéficiaires s'amenuisent et les entreprises chimiques ne disposent plus des ressources nécessaires au financement de leur expansion.

On enregistrera de ce fait un ralentissement de l'investissement et de la recherche : l'industrie chimique a investi en 1967 pour un montant inférieur de 10 p. 100 à celui de l'année précédente et il ne faut pas s'attendre en 1968 à un redressement considérable malgré les mesures de relance dont l'effet, je crois, sera néanmoins bénéfique.

En second lieu, l'équilibre global de nos échanges extérieurs de produits chimiques masque la très grande vulnérabilité de notre commerce extérieur en ce domaine. Notre infériorité se manifeste lorsque l'on constate que nous sommes déficitaires dans nos échanges avec chacun des grands pays industrialisés à l'exception de l'Italie.

Au sein de la Communauté économique européenne dont le marché est maintenant unifié, nous avons enregistré une dégradation progressive et le déficit de nos échanges a plus que doublé en deux ans. On y faisait allusion tout à l'heure. S'agissant des pays tiers, le libre jeu de la concurrence est parfois faussé à notre détriment par l'application de dispositions qui revêtent un caractère protectionniste ou préférentiel. C'est pourquoi le désarmement douanier ne peut être poursuivi que s'il s'accompagne d'une élimination de ces obstacles à une stricte réciprocité.

Il faut que chacun respecte le plus possible la règle du jeu, et le plus tôt sera le mieux.

Enfin, il convient de distinguer entre l'industrie chimique en France et l'activité chimique exercée par des Français. La part de l'activité chimique qui est contrôlée par des capitaux et des dirigeants étrangers s'accroît en effet régulièrement : exprimée en chiffre d'affaires, elle est passée de 18 à 27 p. 100 en dix ans. Ce développement des investissements étrangers n'aurait rien d'inquiétant s'il avait pour contrepartie des investissements français équivalents à l'étranger. Mais nos industries chimiques qui ont du mal à investir à l'intérieur, n'investissent à l'extérieur que le tiers de ce que les autres investissent chez nous.

Nos sociétés doivent donc accroître leur compétitivité et pour cela poursuivre leurs efforts d'investissement, de recherche, d'organisation et d'implantation hors de nos frontières.

La principale faiblesse reste la trop grande dispersion de nos moyens de production. Il faut que les industriels de la chimie française s'engagent hardiment dans une véritable restructuration de leur secteur d'activité et ce problème, qui est un problème sectoriel mais qui concerne un immense secteur de l'activité française, est, croyez-le bien, au premier rang de nos préoccupations et il le demeurera dans les semaines à venir.

La progression en 1968 des industries mécaniques, électriques et électroniques, initialement prévue en début d'année à 4,5 p. 100, ne semble pas devoir dépasser cette année, compte tenu du retard pris, 3 p. 100.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les exportations devraient progresser en 1968 d'environ 10 p. 100, les importations d'environ 11 p. 100, avec un taux de couverture de l'ordre de 92 p. 100.

L'année 1968 sera, pour ces industries, une année de stabilité tant du point de vue de l'emploi que du point de vue des investissements. Il va de soi qu'il n'aurait pas dû en être ainsi.

Dans le domaine de la construction automobile, l'année 1968, qui avait commencé sous les meilleurs auspices, aurait pu se terminer sur un record de production. A défaut de record, le rattrapage depuis les grèves étant plus rapide que prévu grâce au niveau des exportations et à un marché intérieur animé, le niveau de production de l'année 1968 sera tout de même très voisin de celui de 1967.

Il est difficile, actuellement, de prévoir si cette reprise sera durable, car la concurrence à l'exportation est de plus en plus vive et la pénétration en France des marques étrangères plus accentuée. Il est évident que durant plusieurs semaines, d'autres constructeurs ont profité de nos propres déficiences pour s'implanter chez nous et ailleurs. Mais il faut tout de même penser que dans les mois à venir le redressement va s'accroître et que nous tendrons à reprendre notre place sur les marchés extérieurs.

Il y a un appel véritable qui est fait à l'automobile française. Si, en réalité, nous pouvons produire davantage, il n'y a pas de raison pour que nous ne reprenions pas sur le marché extérieur, par exemple en Allemagne, une place que nous étions en train d'y prendre au début de cette année.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Que Dieu vous entende !

M. le ministre de l'Industrie. En ce qui concerne plus particulièrement l'implantation d'affaires étrangères en France — et comment n'y aurait-on pas fait allusion ce matin ? — mon département a intimement participé aux développements des accords entre Citroën et Fiat.

Je crois qu'il est inutile d'y revenir puisque tout est net aujourd'hui : la position du Gouvernement est clairement affirmée. Je vois qu'elle est sage et mesurée : elle laisse à la France ce qui doit rester à la France, tout en permettant à notre patrimoine de se développer, de s'épanouir en harmonie avec nos voisins, ce que soit sur le plan technique ou sur le plan commercial.

Par ailleurs, sur le plan strictement national, je rappelle que les accords de coopération entre Renault et Peugeot se développent favorablement. Ils viennent de se concrétiser à nouveau, comme vous le savez, par la décision de construire en commun dans le nord de la France, une usine de fabrication de moteurs. C'est là une orientation particulièrement heureuse que je me devais de souligner.

Dans le secteur de la machine-outil, après la reprise liée à l'avoir fiscal de 1966, la demande est retombée au niveau médiocre des dernières années ; l'adoption, par votre Assemblée, de nouvelles mesures en faveur de l'investissement n'a pu avoir encore d'effet notable, mais devrait se faire sentir à bref délai.

Pour le gros matériel d'équipement, l'année 1968 se caractérise par une faible expansion par rapport à 1967, par un important effort de rationalisation et de productivité et par une évolution très encourageante du carnet de commandes par rapport à l'année dernière.

Dans le secteur de l'électroménager, la concentration constatée au cours des dernières années s'est poursuivie en 1968 par la création d'une entreprise à l'échelle européenne : Thomson-Brandt-Claret. Dès qu'elle aura trouvé son « rythme de croisière », cette unité ne pourra cependant affronter dans de bonnes conditions la concurrence étrangère et notamment celle de l'Italie que dans la mesure où la Communauté économique européenne parviendra à une réelle harmonisation des conditions de la concurrence, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

M. Bertrand Denis. Parfaitement !

M. le ministre de l'Industrie. Dans le secteur électrique et électronique, l'expansion au cours de 1968 devrait être de l'ordre de 6 p. 100. Je rappelle à ce propos la mise en place, à l'initiative de mon département, du plan spécial d'action en faveur des composants électroniques — dit « plan composants » — qui s'est concrétisé par la signature d'une convention permettant d'apporter à l'industrie des circuits intégrés une aide importante de l'Etat.

Au début de 1968, une légère reprise s'était manifestée dans les industries textiles et de l'habillement, mais, dès la fin du mois de mars 1968, c'est-à-dire avant les événements, les chiffres de production et les ordres en carnet enregistrés laissent penser que le premier semestre ne connaîtrait pas néanmoins la relance escomptée.

Les grèves des mois de mai et de juin n'ont fait qu'aggraver cette situation. Des éléments favorables ont été cependant

relevés dans le domaine du commerce extérieur où les exportations ont progressé de près de 10 p. 100 au cours des huit premiers mois de l'année 1968 par rapport à la même période de 1967.

Sur le plan des importations, la progression a continué, mais son rythme est devenu beaucoup plus faible par suite notamment du rétablissement des contingents décidés pour quatorze produits textiles le 30 juin dernier. La répartition difficile, compte tenu des délais imparlants, de quelque 21.000 licences, a permis, dans l'ensemble, d'assurer l'approvisionnement normal de l'industrie jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle les contingents doivent être supprimés.

Par ailleurs, dès la reprise du travail, après les congés payés, il a été constaté un très fort mouvement d'enregistrement d'ordres en carnet dans tous les secteurs des industries textiles et de l'habillement, et, dans ces conditions, leur activité sera vraisemblablement forte à la fin de 1968 et au premier semestre 1969, avec un relèvement sensible des horaires de travail.

Une nouvelle réduction des effectifs est à prévoir dans le secteur textile, difficilement compensée par une reprise dans l'habillement. Des regroupements d'entreprises interviendront dans les secteurs en cause contribuant à une amélioration, trop lente cependant, de leur structure.

Sur le plan des prix à la production, les mouvements de hausse ont été, d'une manière générale, limités aux 3 p. 100 préconisés par les pouvoirs publics et tout laisse à penser que d'ici au 1^{er} janvier 1969 ils ne dépasseront pas 5 p. 100.

Dans les secteurs des pâtes et papiers, du bois et de l'ameublement, de la chaussure, ainsi que dans ceux de la parfumerie, de la bijouterie et des articles de sport et de camping, l'activité a été marquée au 1^{er} trimestre 1968 par une reprise assez sensible. Cette tendance favorable, interrompue par les grèves de mai et de juin, a repris par la suite.

Sur le plan du commerce extérieur, sauf exception, les exportations sont en net progrès.

L'activité des industries transformatrices de matières plastiques s'est accrue après les grèves du printemps, mais les exportations sont stationnaires et les importations ont augmenté sensiblement.

Pour l'ensemble des industries diverses, on peut penser que l'activité favorable actuelle se maintiendra jusqu'à la fin de l'année et au cours des premiers mois de 1969.

Dans le domaine des prix, les hausses résultant de l'augmentation des charges salariales sont restées dans les limites fixées par le Gouvernement, notamment dans l'industrie papetière, dans celle de la chaussure, dans la tannerie et dans les industries du bois et de l'ameublement.

En ce qui concerne l'emploi, il ne semble pas que les mesures tendant à accroître la productivité doivent entraîner des difficultés importantes. Il est certain cependant que des fermetures d'entreprises interviendront dans certaines industries qui supportent des augmentations de salaires élevées, telles que la ganterie, les emballages légers et la chaussure, en même temps que se poursuivront, notamment dans la papeterie, des regroupements encore trop rares dans les autres secteurs.

Je dirai un mot des petites et moyennes entreprises et je reviendrai probablement sur ce sujet en fin d'après-midi.

Les analyses sectorielles que je viens de présenter ne font pas de distinction entre les entreprises en fonction de leur taille.

Il me paraît indispensable cependant de procéder à un examen particulier des problèmes qui se posent aux petites et moyennes entreprises indépendamment de leur secteur d'activité.

Si l'on classe sous cette dénomination les entreprises employant de 10 à 500 personnes, on voit qu'elles sont au nombre de 175.000. Elles réalisent plus de 40 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie et elles emploient plus de 50 p. 100 de l'effectif total de salariés de l'industrie.

Ces entreprises jouent un rôle fondamental dans l'économie nationale ; elles constituent un ensemble indispensable au fonctionnement des grandes industries auxquelles elles fournissent une part très importante des composants utilisés par celles-ci.

Dans ce domaine, un grand nombre d'entreprises sont parfaitement compétitives sur les marchés extérieurs et, de ce fait, jouent un rôle important dans nos exportations.

Cependant, certaines de ces entreprises doivent poursuivre les efforts qu'elles ont entrepris en vue d'améliorer leurs méthodes de gestion, d'accroître leur productivité et, ainsi, de mieux se placer vis-à-vis de la concurrence.

Mon département est intervenu dans ce domaine en favorisant la création d'un corps d'assistants techniques en gestion industrielle. Ces agents seront mis à la disposition des entreprises pour leur apporter information, aide et conseil dans l'adaptation de leur gestion industrielle à des méthodes rationnelles.

Le centre de formation de ces assistants techniques a bénéficié d'une subvention de 200.000 francs de la part de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie; non départmentement a prévu d'accorder à ce centre une subvention en 1969 et a inscrit à cet effet à son budget un crédit qui a été ramené à 100.000 francs. Les prévisions budgétaires des dépenses de l'organisme pour l'exercice 1969 devant s'élever à environ 500.000 francs, des ressources complémentaires devront être recherchées.

Comment ne pas parler aussi de l'artisanat ?

Comme par le passé, le ministère de l'industrie a poursuivi ses actions en faveur de l'artisanat qui groupe une fraction très importante de la population active française, dont l'utilité économique ne peut être contestée, mais qui, en dépit de ce fait, n'est pas toujours suffisamment armée pour s'adapter sans dommage à une économie moderne en constante évolution.

Tout d'abord, pour faciliter les investissements des entreprises artisanales, le montant des prêts à moyen terme accordés par les banques populaires avait été accru à la fin de 1967. En mai 1968, les chefs d'entreprises artisanales travaillant en milieu rural et pour l'agriculture ont obtenu la possibilité de recevoir les prêts du crédit agricole mutuel. Enfin le montant des prêts à long terme destinés à l'installation immobilière a été également relevé.

En ce qui concerne l'adaptation des hommes aux conditions économiques modernes, tant en ce qui concerne la gestion des entreprises que le perfectionnement technique, les actions poursuivies sont les suivantes :

Le Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers a donné le départ, en juin dernier, à la formation d'une quatrième promotion d'assistants techniques des métiers, qui sera mise à la disposition des organisations professionnelles et des chambres de métiers.

Il s'agit là, selon moi, d'une action extrêmement importante pour l'avenir.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle du 3 décembre 1966 ont été créés trois centres régionaux sous l'égide des chambres de métiers, tandis qu'a été fondé un centre national de promotion de l'artisanat rural sous l'égide de la confédération nationale des artisans ruraux.

Enfin, les problèmes d'apprentissage et de formation professionnelle se trouvent posés de façon nouvelle avec la prolongation de la scolarité obligatoire qui a modifié les conditions d'accès à la profession. A cet égard, l'année scolaire 1967-1968 a vu la mise au point du règlement national d'éducation professionnelle et la mise en place, auprès d'une vingtaine de chambres de métiers, de sections d'éducation professionnelle destinées à recevoir des élèves auxquels l'accès de l'apprentissage artisanal traditionnel se trouve interdit avant 16 ans révolus.

Si j'ai rendu hommage tout à l'heure, sur le plan de l'enseignement, aux chambres de commerce, je dois rendre hommage aussi à l'action très active menée en ce domaine par les chambres de métiers.

En matière de protection sociale, la plupart des textes d'application de la loi du 12 juillet 1966 créant un régime d'assurance-maladie obligatoire pour les travailleurs non salariés des professions non agricoles ont été élaborés. Ce régime sera mis en place au 1^{er} janvier 1969 pour l'appel des cotisations et au 1^{er} avril pour le service des prestations.

En matière de fiscalité, il a été tenu compte de la situation économique particulière des entreprises du secteur des métiers pour l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

Je sais qu'en matière de fiscalité un certain nombre de problèmes se posent encore. Tout récemment nous avons eu des discussions à cet égard avec les représentants des organisations professionnelles. Il va de soi qu'en accord avec le ministère des finances nous continuerons à étudier ces problèmes en vue d'aboutir à des solutions.

En ce qui concerne le statut de l'artisan, je viens de signer les derniers textes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'octroi des titres de qualification « d'artisan » et de « maître-artisan ». Ainsi pourront débiter avant la fin de l'année les travaux des commissions de qualification.

Et vous savez que c'est à partir des travaux des commissions de qualification que toute une série de mesures entrera en ligne de compte.

Je voudrais vous donner maintenant quelques indications sur l'évolution de l'activité industrielle au cours de ces dernières années.

Le tour d'horizon analytique que je viens de faire serait insuffisant s'il n'était pas complété par une vue synthétique que je vais m'efforcer de vous présenter maintenant en évoquant l'évolution de l'activité industrielle au cours de ces dernières années. Nous en tirerons ensuite certains enseignements pour l'action à prévoir au cours des prochaines années.

L'indice de la production industrielle — sans le bâtiment — est passé, de 1962 à 1967 inclus, de 122 à 154, soit une augmentation de 26 p. 100 en cinq ans. Le taux annuel d'augmentation n'est donc que de 4,8 p. 100, inférieur à celui de la production intérieure brute qui dépasse 5 p. 100.

La croissance de la production industrielle, depuis quelques années, est ainsi relativement modérée. Telle est la première constatation que nous sommes obligés de faire et MM. les rapporteurs en ont longuement parlé, en se référant à certains chiffres en provenance de quelques pays voisins et qui sont très significatifs.

Deuxième constatation : l'augmentation de notre production industrielle est plus faible que celle de certains de nos concurrents étrangers.

Troisième constatation : sur une période de cinq années, la productivité, quant à elle, a très fortement augmenté ; au cours de la période de reprise qui a précédé les événements de mai, le taux de croissance de la productivité nationale était voisin de 6 à 7 p. 100 par an.

Certes, me direz-vous, mais en peut rapprocher de ces éléments des chiffres provenant d'autres pays. Tout dépend aussi du point d'où l'on part.

La conséquence de ces constatations est claire : la production industrielle a augmenté sans que l'emploi dans l'industrie se développe.

Ainsi, les effectifs employés dans l'industrie entre 1963 et 1967 sont passés de 5.922.000 à 5.955.000, soit une augmentation en quatre ans de 0,55 p. 100 seulement. Pratiquement, dans ces grands secteurs de l'industrie, il n'y a donc pas eu d'augmentation de l'emploi.

Or cette stagnation n'a pas empêché, évidemment, des mouvements importants et divergents entre les branches d'activité, donc de difficiles problèmes d'adaptation. Les textiles, le cuir, les industries du bois, le verre ont « perdu du monde » ; l'automobile, le gaz, la transformation des matières plastiques ont en revanche accru leurs effectifs. Mais, au total, l'industrie dans son ensemble, malgré une production supérieure du quart à ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans, n'a créé aucun emploi nouveau.

Cela dit, quels étaient, à la veille des événements de mai et aussi — je l'ai souligné en commençant mon exposé — à la veille de difficiles échéances internationales, les points forts et les points faibles de l'industrie française ?

Les facteurs favorables étaient, d'abord, la rapide croissance de la productivité ; ensuite, comme conséquence, le fait que l'industrie française a pu absorber sans dommage, ou sans trop de dommages, d'importantes hausses de coûts ; en troisième lieu, conséquence encore de la productivité, le maintien et le développement de nos positions exportatrices, qui ont abouti à des excédents commerciaux importants ; enfin — et je souligne ce quatrième facteur favorable — la transformation indéniable de l'état d'esprit de nos industriels qui, sans employer toujours immédiatement les méthodes les plus modernes, ont cependant compris et accepté que le nouveau monde dans lequel ils vivent était celui d'un marché international, de la concurrence et, par voie de conséquence, des vues à long terme.

Je suis persuadé que les esprits se refontent actuellement, face à tous les événements qui se sont produits. Si le Gouvernement et le Parlement doivent en tirer certaines conséquences, les industriels eux-mêmes formulent des conclusions quant à leur proche avenir et envisagent des opérations qui n'auraient probablement pu être conçues il y a quelques années, en particulier dans le domaine des concentrations auxquelles j'ai fait allusion. C'est ainsi que d'autres opérations seront peut-être rendues possibles, demain parce que certains prennent maintenant totalement conscience des nécessités du moment.

Mais, il y a aussi les facteurs défavorables.

Le premier, dont j'ai parlé longuement il y a un instant, est la conséquence de la productivité sur l'emploi : il s'agit de la stagnation de l'emploi industriel.

Le deuxième, c'est la réduction des marges des entreprises industrielles, qui compromet leurs possibilités de développement.

Le dernier, enfin, c'est l'aggravation de l'écart entre nos entreprises et celles de nos concurrents étrangers qui ont réussi à développer à la fois leur production, leur productivité et leurs marges.

Ainsi, à la veille des événements et des échéances internationales de 1968, étions-nous dans une situation relativement bonne, en raison des facteurs favorables que je viens de mentionner. Il est vrai — les mois de novembre, décembre, janvier et février le démontrent — que notre situation économique et monétaire et que la relance industrielle constituaient tout de même des facteurs évidents de progrès économique et de progrès social.

En revanche, notre pays n'a jamais été suffisamment développé sur le plan industriel. Notre fragilité ne fait par conséquent

pas de doute et les événements de cette année l'ont rendu plus évidente encore.

Aussi, l'année 1969 sera-t-elle vraisemblablement une année difficile. Avec ce mélange de forces et de faiblesses, notre industrie devra affronter à la fois les conséquences des événements sur les coûts — qui diffusent lentement — et les conséquences d'un marché ouvert.

C'est pourquoi les orateurs qui sont intervenus au cours des récents débats financiers et économiques se sont plu à reconnaître que les problèmes qui vont désormais se poser sont avant tout des problèmes industriels.

En effet, lorsque l'on parle de concurrence internationale, c'est en fait seule l'industrie qui est visée, à l'extérieur évidemment, car à l'intérieur, nous connaissons un problème d'emploi. Pour le résoudre, allons-nous compter uniquement sur le secteur tertiaire, c'est-à-dire accroître encore les charges qui pèsent sur le secteur productif ? Il est indispensable de résoudre ce problème de l'emploi, dans l'industrie.

Il faut donc faire le maximum pour celle-ci. Et faire quoi ? Réduire ses charges, développer l'emploi, porter à l'étranger la concurrence qu'on nous fait chez nous, en favorisant non plus les exportations, mais les implantations de réseaux commerciaux, et, enfin, concevoir et mettre en application une politique industrielle efficace.

Les uns et les autres, au cours des heures qui viennent, vous évoquerez probablement cette politique industrielle ; il serait étonnant que le ministre de l'industrie n'ait pas, lui aussi, quelques idées sur la question. Cependant, je ne vous dirai qu'après l'audition de tous les intervenants, et tenant compte de ce qu'ils diront — car je veux en tenir le plus grand compte — quelle politique industrielle j'envisage pour les années à venir.

Maintenant, je parlerai brièvement du budget, puisque c'est pour l'examiner que nous sommes réunis ce matin.

Si l'on totalise les crédits relatifs aux dépenses ordinaires et les crédits de paiement concernant les dépenses en capital, le budget global du ministère de l'industrie s'élève, en 1969, à 2.236 millions de francs contre 1.771 millions en 1968, soit une progression de 26,2 p. 100.

Mais, en réalité, cette progression est due pour l'essentiel à la subvention aux Houillères nationales qui, pour sa part, augmente de 520 millions de francs.

Je ne puis sur ce point qu'exprimer mon accord sur les avis et les regrets formulés par les deux rapporteurs : il est évident que cette somme représente une masse considérable dans le budget du ministère de l'industrie.

Examinons successivement les grandes catégories traditionnelles de dépenses du budget : le fonctionnement des services, les interventions publiques, les dépenses en capital.

Les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire ceux qui sont destinés non seulement aux services du ministère, mais encore aux organismes subventionnés, tels le Bureau de recherches géologiques et minières, l'Institut national de recherche chimique appliquée, l'école supérieure d'électricité, passent de 112 millions de francs à 128.600.000 francs, soit une augmentation de 16.600.000 francs, représentant une majoration de 14,8 p. 100. Ce taux de croissance est sensiblement inférieur à celui qui est constaté pour l'ensemble des crédits de fonctionnement de l'Etat : 19,2 p. 100.

S'il on exclut les 2 millions de francs correspondant à la traduction de mesures acquises, les 14.600.000 francs en mesures nouvelles sont affectés, pour un montant de 9.200.000 francs, aux services du ministère — administration centrale et services extérieurs — et, pour un montant de 5.400.000 francs, à l'augmentation des subventions de fonctionnement des organismes que j'ai énumérés.

Une part très importante des crédits concernant les mesures nouvelles — 60 p. 100 — est consacrée à la recherche : 3.500.000 francs pour les écoles des mines de Paris et de Saint-Etienne et 5.300.000 francs pour le Bureau de recherches géologiques et minières et l'Institut national de recherche chimique appliquée.

Le fonctionnement même des services, autres que de recherche, exige 5.700.000 francs de crédits supplémentaires qui sont essentiellement destinés aux besoins suivants : accroissement des moyens du service chargé des enquêtes statistiques et du service des instruments de mesure ; adaptation des méthodes et moyens d'enseignement des écoles des mines ; mise en place, au sein des arrondissements minéralogiques, de moyens permettant d'assurer un contrôle permanent des établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes.

En ce qui concerne les crédits d'intervention, j'ai déjà indiqué que la subvention aux Houillères nationales progressait de 520 millions de francs. Elle est effectivement portée de 1.411 millions de francs à 1.931 millions de francs et représente 95 p. 100 du montant total des crédits d'intervention de mon département ministériel.

Ceux-ci n'augmentent cependant que de 451 millions de francs. En effet les subventions à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, aux fabricants de papier de presse et à la S.N.C.F. subissent une diminution globale de 73.800.000 francs.

En revanche il est proposé d'inscrire au budget du ministère de l'industrie un crédit de 2.700.000 francs destiné à la poursuite et au développement d'actions traditionnelles en matière de formation professionnelle et de promotion sociale dans l'artisanat. Ce crédit s'ajoutera à ceux qui proviennent du Fonds de la formation professionnelle.

Je rappelle qu'en 1968, les sommes transférées à mon budget se sont élevées à 8.900.000 francs pour le seul secteur des métiers, ce qui représente un effort appréciable, auquel je tiens et que je voudrais voir progresser.

De même, il vous est proposé d'ouvrir en mesures nouvelles un crédit de recherche de 2.500.000 francs destiné au Centre technique du papier et à l'Association pour le développement des études de la programmation automatisée des machines-outils.

Si donc il est fait abstraction de la subvention aux houillères nationales, on constate — et je le souligne — que les mesures nouvelles intéressent uniquement la recherche et la formation professionnelle, secteurs jugés essentiellement prioritaires dans l'ensemble du budget national.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les autorisations de programme qui atteignaient 71.600.000 francs en 1968 sont ramenées à 65.400.000 francs en 1969, soit une diminution de 6.200.000 francs ou de 8,6 p. 100.

Ce crédit de 65.400.000 francs est réparti comme suit : 33 millions de francs, c'est-à-dire la même somme qu'en 1968, sont affectés au Bureau de recherches géologiques et minières ; 5 millions de francs sont affectés au développement de l'industrie française des composants électroniques — plan « composants électroniques » — dont j'ai parlé au début de cet exposé ; 23.400.000 francs sont affectés aux opérations d'investissement, dans le domaine de la recherche effectuée par les écoles des mines, le B. R. G. M., l'I. R. C. H. A. ou les centres et laboratoires de recherches ; 3 millions de francs sont consacrés à l'équipement administratif et scolaire, dont près de la moitié pour les quatre écoles des mines ; 1 million de francs sont affectés au démarrage de l'opération de décentralisation des services techniques des instruments de mesure et de l'école de métrologie dans la région de Nantes, opération qui sera financée pour partie par le budget de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Vous observerez que la recherche entre pour 43 p. 100 du montant du budget d'équipement, proportion importante qui témoigne en tout cas de nos préoccupations dans ce domaine.

De cet ensemble de données chiffrées, il ressort à l'évidence que le budget du ministère de l'industrie, tant en fonctionnement qu'en équipement, est un budget d'austérité, dans lequel trouve place la poursuite des actions engagées antérieurement dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, de la formation professionnelle et de la promotion sociale et une action nouvelle dans le domaine de l'aide à l'industrialisation.

J'ajoute que mes services ont eu à traiter des problèmes nouveaux, parmi lesquels j'évoquerai particulièrement celui des nuisances industrielles.

La base de sa compétence se trouvait dans la loi du 19 décembre 1917 qui a confié à mon département la charge de la réglementation et de la coordination de l'action des préfets. L'inspection des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes était assurée dans la majorité des cas par des fonctionnaires de divers services, exerçant cette mission à temps partiel et rémunérés sur les budgets départementaux. Mais le développement de l'industrie, la complexité croissante des techniques, la sensibilité de plus en plus grande du public aux nuisances de toutes sortes, certains accidents graves comme celui de la raffinerie de Feyzin, en 1966, ont conduit l'administration à mettre en œuvre une réforme de ce système devenu insuffisant.

Il a donc été décidé de confier l'essentiel du contrôle au service des mines, sous l'autorité des préfets. De plus, au sein de la direction compétente, la division de prévention des nuisances industrielles a été créée en remplacement du bureau de réglementation.

A cet effet, des moyens supplémentaires sont demandés au titre de l'administration centrale, ainsi qu'au titre des services extérieurs de la direction des mines. Ces moyens — vous l'avez constaté — sont plus que faibles au regard des besoins. Il va de soi qu'ils devront être accrus au cours des prochaines années, afin de permettre la mise en place d'une inspection cohérente et efficace, dans les limites des ressources provenant de la taxe sur les établissements classés, instituée par l'article 87 de la loi de finances du 21 décembre 1967.

Franchement, je crois que cette mesure est indispensable.

Les possibilités pour cette année, si minimes soient-elles, permettront en quelque sorte un démarrage.

Pour répondre aux réalités techniques du moment et aux besoins de l'ensemble de la population, nous avons évidemment un gros effort à accomplir et nous devons mettre en place une organisation sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une obligation pour demain, si les raisons financières ne nous permettent pas de tout réaliser cette année.

Enfin, je ne conclurai pas cette partie de mon exposé sans vous indiquer l'action entreprise en vue de créer un échelon régional de mon département ministériel, dont les services extérieurs n'exerçaient que des attributions purement techniques, qu'il s'agisse de la réglementation des mines ou de la métrologie.

Une expérience a été effectuée depuis un an dans les deux régions de programme d'Aquitaine et de Lorraine. Son succès m'amène à prévoir l'extension progressive de la représentation régionale du ministère à l'ensemble du territoire. En effet, il n'est plus possible de concevoir une administration centrale dépourvue de relais régionaux.

Croyez bien que je n'ai pas l'intention de créer une multitude de postes de fonctionnaires à tous les échelons, en particulier aux échelons départementaux. Mais il est peut-être nécessaire, progressivement, en tenant compte des résultats — car nous sommes pragmatiques — de créer à l'échelon des régions des organes harmonieux, mais limités, de transmission, qui permettraient, même avec un effectif réduit, une action plus efficace.

Soyez persuadés que mon désir n'est pas d'augmenter continuellement l'effectif des fonctionnaires, et je ne le demanderai pas à l'Assemblée nationale. J'ai plutôt le souci d'adapter les structures de mon administration aux réalités de la vie économique et de perfectionner ses liaisons avec les diverses branches et les divers secteurs industriels.

J'entends bien — répondant ainsi aux appels qui m'ont été lancés par vos deux rapporteurs — consacrer à l'amélioration du fonctionnement et du rendement de mes services une part importante de mon temps et de mes efforts.

En ce qui concerne les remarques que vous avez présentées ce matin, je ne puis pas dire que vous ayez raison sur tous les points, car cela signifierait que j'ai tort sur tout, mais je suis convaincu du bien-fondé de nombre de vos observations et je m'efforcerais, au cours de l'année à venir, de répondre le plus possible à vos préoccupations.

Je demeure persuadé que des changements sont nécessaires à l'intérieur du ministère. Néanmoins, il faut se souvenir — peut-être reviendrai-je sur ce sujet au cours de la discussion des amendements — que la direction de la politique industrielle a été créée, en quelque sorte, de toutes pièces, sans que nous disposions pour autant des emplois correspondants. Ce n'est que progressivement qu'on a pu réunir le personnel nécessaire et faire de cette direction horizontale, appelée à jouer un très grand rôle, un instrument de la politique du Gouvernement et du ministre de l'industrie.

Cette direction horizontale n'occupe pas encore, dans notre département, la place qui lui revient; elle ne dispose pas non plus des effectifs qui doivent être les siens. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de transferts possibles d'une direction à une autre et que je veux augmenter les effectifs de mes services. Vous savez que, par tempérament, je n'en ai pas le goût.

Je m'emploierai par conséquent à rejoindre vos propres désirs, car une refonte des structures doit être opérée au sein du ministère qui, les choses évoluant, doit faire face à de nouvelles nécessités. Je suis persuadé aussi que, dans un pays comme le nôtre où l'industrie est loin d'avoir sa véritable place, un ministère de l'industrie s'impose.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. Celui-ci doit se donner, avec votre aide, les moyens d'une action plus efficace. Je suis prêt à tenir le plus grand compte de vos remarques et à les mettre en pratique. Mais, pour ce faire, je dois conserver un certain nombre de moyens que m'apporte tout naturellement ce budget. C'est donc à propos de ce budget que je vous demande votre appui. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Darras. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Henri Darras. Monsieur le président, monsieur le ministre, représentant d'une région qui, depuis cent ans, a tiré l'essentiel de ses ressources de la production du charbon et de ses dérivés, j'appellerai une fois de plus l'attention du Gouvernement sur l'inquiétude des populations des secteurs miniers devant l'accélération brutale de la régression de l'activité des houillères.

Je sais, monsieur le ministre, que depuis des années le Gouvernement a fait son choix quant à l'approvisionnement énergétique du pays. Il mise sur l'énergie la moins coûteuse du

moment. C'est ainsi que, de plus en plus, le fuel, le gaz naturel et les charbons importés chassent notre charbon de ses positions traditionnelles.

Permettez-moi de penser que les conditions du marché de l'énergie peuvent évoluer et que les tarifs actuellement pratiqués par les pétroliers et par les fournisseurs de charbons étrangers peuvent s'orienter à la hausse et nous faire regretter un abandon trop brutal de notre production nationale.

Les besoins en énergie auront doublé en une décennie. Des économistes de renom prévoient même une pénurie d'énergie vers 1985. Or un puits de mine n'est pas un robinet qu'on peut fermer ou ouvrir suivant les besoins. L'arrêt d'une exploitation minière devient définitif à partir du moment où il est effectif. Nous aurions souhaité, quant à nous, une plus grande prudence dans la liquidation de nos installations.

Quand nous parlons de la sécurité de nos approvisionnements, de la nécessité de conserver un volant important de production nationale, vous nous dites que le Gouvernement y a pensé en diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie. Or, ces sources sont presque toutes extérieures au territoire national. Il est permis de douter qu'elles soient invulnérables.

Mais, puisque le Gouvernement a fait son choix et que notre charbon est condamné — votre prédécesseur, M. Olivier Guichard, l'a nettement déclaré l'an dernier, au cours d'un débat analogue, en affirmant qu'il était vain d'essayer d'enrayer la régression des charbons nationaux, dans le secteur industriel comme dans le secteur domestique; vouloir en maintenir l'écoulement, disait-il, entraînerait des mesures artificielles et anti-économiques — il faut, monsieur le ministre, tirer les conséquences de ce choix et en mesurer les répercussions sociales.

Le plan de réduction de la production charbonnière dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais prévoyait de ramener cette production à 15 millions de tonnes en 1975. Or, de 25 millions de tonnes en 1966, celle-ci est tombée à 23 millions de tonnes en 1967 et ne dépassera pas 21 millions de tonnes en 1968. A cette cadence, l'objectif fixé pour 1975 sera atteint en 1971, de même, hélas! que sera effective la suppression des 30.000 emplois qui devait s'étaler sur huit ans.

Vous me répondrez qu'il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de licenciements de mineurs, la réduction des effectifs se faisant naturellement par les départs à la retraite, même si l'octroi de celle-ci doit être anticipé.

Il n'en reste pas moins que, chaque fois qu'on ferme un puits ou un service annexe, on supprime autant d'emplois qu'il y avait d'ouvriers et de cadres occupés dans ces services. Au cours de ces dix dernières années, c'est en moyenne 8.000 emplois qui ont été perdus annuellement, car la récession observée dans les houillères frappe parallèlement un certain nombre d'entreprises dont l'activité est tributaire des charbonnages. Pour ne citer qu'un exemple pris dans ma propre commune, un atelier spécialisé dans la remise en état du matériel de soutènement utilisé dans les puits de mine va fermer ses portes, réduisant au chômage une centaine d'ouvriers.

Cette situation, monsieur le ministre, est d'autant plus grave qu'elle s'insère dans un phénomène dépressif qui frappe toute la région du Nord. Les statistiques officielles de l'I. N. S. E. E. font état, dans la plupart des secteurs industriels, d'une dégradation inquiétante du marché du travail. Sur la base de 100 pour l'année 1964, l'indice du nombre des demandes d'emploi non satisfaites a pris les valeurs suivantes au mois de mars de chaque année: 161 en 1965; 180 en 1966; 232 en 1967, 397 en 1968.

En un an, du 1^{er} janvier 1967 au 1^{er} janvier 1968, la population active employée a diminué d'environ 26.000 personnes dans la région du Nord. L'industrie textile a connu en 1967 la plus forte diminution d'effectif jamais enregistrée auparavant: plus de 18.000 personnes en un an, ce qui a contribué à aggraver le chômage dans nos villes minières qui alimentent en main-d'œuvre l'industrie textile de la région lilloise.

Cette dégradation continue de l'emploi depuis des années a eu des répercussions importantes sur l'évolution démographique de la région, lesquelles ont été mises en lumière par le recensement du mois de mars dernier. La population du Nord ne s'est accrue que dans des proportions nettement plus faibles que celles enregistrées dans l'ensemble du pays.

Pour le Pas-de-Calais, la situation est plus défavorable encore, puisque les échanges migratoires se traduisent par un solde négatif de 50.000 personnes. Dans l'arrondissement minier de Lens, le chiffre de la population est resté stationnaire de 1962 à 1968, alors que le seul excédent des naissances sur les décès aurait dû entraîner une augmentation de 23.000 habitants. Ce sont des milliers de jeunes foyers qui ont quitté cet arrondissement pour aller chercher ailleurs l'emploi permettant de faire vivre leur famille.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement a enfin pris conscience du caractère dramatique des problèmes auxquels nous sommes confrontés. L'installation par Renault et

Peugeot, dans la zone industrielle Douvrin-Billy-Berclau, d'une usine qui pourra occuper, dans quelques années, plusieurs milliers d'ouvriers, est un fait encourageant pour la région minière.

Mais, devant l'ampleur des besoins, compte tenu des dizaines de milliers d'emplois perdu et des milliers de jeunes qui chaque année déferlent sur le marché du travail, il faudrait plusieurs usines de cette dimension pour apaiser l'inquiétude de nos populations.

Les houillères, monsieur le ministre, peuvent et doivent jouer un rôle important dans la conversion économique de la région. Elles en ont le devoir, car elles ont une lourde responsabilité dans la situation difficile que nous connaissons aujourd'hui. En un siècle d'exploitation, elles ont accaparé la plupart des terrains disponibles et ont usé des moyens de pression dont elles disposaient pour décourager l'implantation d'industries diversifiées dans la région. Elles voulaient se réserver le monopole de l'abondante main-d'œuvre dont elles avaient besoin. C'est cette politique qui explique le caractère de mono-industrie dont souffre aujourd'hui la région.

Des problèmes de reconversion se sont posés dans d'autres régions de France. Ils ont pu être résolus parce que ces régions possédaient des industries diversifiées et que le chômage provoqué par la récession de certains secteurs a pu être combattu par une expansion des branches industrielles les plus dynamiques. Bien souvent, d'ailleurs, les industriels eux-mêmes ont apporté une contribution importante à la reconversion de leurs activités.

Les houillères sont en mesure d'apporter la même contribution à la reconversion de notre région. Elles possèdent des moyens techniques et financiers ainsi que des hommes compétents. Des réalisations comme l'usine d'eau lourde de Mazingarbe, Surchistes à Hulluch, Sodral à Nœux-les-Mines, ont valeur d'exemple quant à la capacité des houillères d'assurer leur propre reconversion.

Elles en ont d'ailleurs pris l'engagement vis-à-vis de nos populations. L'article 11 du protocole d'accord signé en mai dernier entre les Charbonnages de France et les syndicats ouvriers dit notamment : « Pour les exploitations dont l'arrêt progressif apparaît inéluctable, les houillères assureront un étroit parallélisme entre la diminution de l'activité charbonnière et la création d'activités de conversion. A cet effet, elles poursuivront leurs efforts, y compris par l'utilisation de leurs propres moyens industriels et financiers, pour promouvoir dans les bassins miniers la création de nouvelles activités industrielles. »

Cet engagement doit être strictement respecté et l'Etat doit encourager les houillères à jeter dans la balance le poids décisif de tout leur potentiel.

Parallèlement à cet effort de promotion d'activités nouvelles, les charbonnages devraient être dotés des moyens propres à sauver l'immense patrimoine immobilier qui est le leur. La conversion de la région minière passe obligatoirement par une modernisation de l'habitat et une rénovation des sites. Améliorer le cadre de vie des populations en assurant l'assainissement des agglomérations, en ajoutant aux logements anciens ce supplément de confort et d'agrément devenu indispensable, en greffant des logements neufs sur l'environnement traditionnel, c'est non seulement apporter la démonstration que les pouvoirs publics veulent sauver la région, mais aussi donner du travail à de nombreuses entreprises locales, en attendant que les usines nouvelles puissent assurer le plein emploi de la main-d'œuvre. Il y a peu de régions, monsieur le ministre, où la restauration immobilière peut avoir d'aussi heureuses conséquences sur la conversion économique et le progrès social.

Si cet effort des charbonnages se complétait d'un effort de l'Etat en vue d'accélérer le renforcement des services sociaux et hospitaliers et la formation des hommes, notamment dans le domaine de l'enseignement technique et supérieur, le pari sur l'avenir serait gagné.

Je sais, monsieur le ministre, que vous allez me répondre en faisant état du déficit des Houillères et en citant le crédit important inscrit au chapitre 45-12 de votre budget sous la rubrique « subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales ».

Mais, vous le savez, le manque à gagner des entreprises nationales — et cela est encore plus vrai pour les houillères — résulte bien souvent des tarifs de faveur imposés par l'Etat au bénéfice des sociétés privées.

Permettez-moi de citer cet extrait du rapport de gestion des Charbonnages de France pour 1967 : « Sur le plan des recettes se sont exercées de nouvelles pressions qui ont imposé des mesures aggravant le déséquilibre de l'entreprise et qui laissent redouter pour les prochaines années une nouvelle dégradation. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont fait droit aux demandes de la sidérurgie française pour obtenir, aux prix les plus bas, les combustibles solides nécessaires, sans que les rabais ainsi consentis soient compensés. Le choix a été ainsi

fait au profit de la compétitivité des productions sidérurgiques françaises, mais au détriment de la recette des houillères ».

Monsieur le ministre, ces pressions, dont il est fait état dans ce rapport, ce non-respect de la vérité des prix, existent depuis de nombreuses années. Si donc un effort financier important est aujourd'hui nécessaire pour permettre aux houillères une participation effective à la conversion industrielle du bassin, celui-ci consistera, en partie, à remettre à leur disposition des ressources dont elles ont été frustrées.

« Je note avec satisfaction que les charbonnages veulent non seulement faire les choses eux-mêmes, mais aussi s'associer à ce que l'on voudrait faire faire par d'autres qui viendraient du dehors en leur apportant avec l'ensemble de capacités techniques et de travail qu'ils représentent, une impulsion décisive. » Ainsi s'exprimait, le 26 avril 1966 à Mazingarbe, le Président de la République. Je pense, monsieur le ministre, que vous souscrivez à ces propos et que vous ne sauriez avoir meilleur encouragement pour garantir à nos populations ce qui est expressément prévu dans la Constitution : le droit au travail. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Boutard.

M. Jacques Boutard. Monsieur le ministre, à l'occasion de la présentation de ce budget, je voudrais appeler tout particulièrement votre attention sur les industries de main-d'œuvre qui subissent une crise qui ne manquera pas de s'aggraver si des mesures d'ensemble ne sont pas prises.

Ces activités ont une utilité certaine : elles constituent un facteur de stabilité de l'emploi ; elles sont, très souvent, le fait d'un artisanat qui a contribué et contribue encore au prestige français dans le domaine de « l'ouvrage bien fait » ; elles sont, pour la plupart, exportatrices et font vivre parfois des villes ou des régions. Je vous entretiendrai plus particulièrement de la ganterie de peau, industrie à laquelle s'adonnent Millau, dans l'Aveyron, et Saint-Junien, dans la Haute-Vienne.

Faut-il vous rappeler qu'une importante fabrique a dû, progressivement, renoncer à son exploitation et qu'elle devra se contenter désormais de vendre ce que d'autres produiront ? En 1913 — je cite les chiffres vérifiés d'un hebdomadaire — cette maison employait 6.250 personnes et produisait 240.000 douzaines de paires de gants, pour un chiffre d'affaires d'environ 17 millions de francs-or ; en 1967, pour produire 12.000 douzaines de paires, elle ne comptait plus que 150 employés, pour un chiffre d'affaires de 5 millions de francs.

Mais l'ensemble de la ganterie est affecté. Selon les mêmes sources, toujours vérifiées, il existait 450 entreprises en 1948, 332 en 1950, 187 en 1960 et 170 en 1968.

L'étranger achetait autrefois ses gants en France, et il les achète encore, mais notre pays est distancé par la ganterie de peau italienne, plus exactement napolitaine. L'Italie est, en effet, favorisée par des charges beaucoup moins lourdes et peut arriver à pratiquer des exportations à bas prix.

Le cas est le même pour les gants de peau de Chine et des pays de l'Est européen, et aussi des gants en matières imitant la peau provenant du Japon, de Macao et de Hong-Kong.

Les professionnels affirment que, pour la France, le point de rupture a été atteint et que, d'ici à une dizaine d'années, il n'y aura plus, en Europe occidentale, qu'un producteur de gants de peau : Naples.

En France, l'industrie de la ganterie de peau est très décentralisée : 45 p. 100 de la production sont réalisés à Millau, 22 p. 100 à Saint-Junien, 19 p. 100 à Grenoble. Il existe aussi des entreprises à Niort, à Vendôme, à Chaumont, à Saint-Martin-Valmeroux et dans la région parisienne.

Pour la dernière année connue, 1966, la production a été de 624.191 douzaines de paires dont 437.339 douzaines pour le marché intérieur, et 186.852 douzaines pour le marché extérieur. Il est intéressant de comparer cette production à celle des cinq dernières années.

En 1961 la production s'élevait à 703.651 paires dont 214.484 pour le marché extérieur ; en 1962, à 526.874 paires dont 222.086 pour le marché extérieur ; en 1963, 588.258, dont 202.020 ; en 1964, 595.451, dont 206.441 et, en 1965, 409.414 douzaines de paires, dont 197.815 pour le marché extérieur.

L'année 1965 a donc été celle du point de rupture.

Il faut souligner que le montant de la taxe à la valeur ajoutée payée en 1966 a été de 19 millions de francs environ. Les salaires distribués en usines pour les cadres, les employés, les ouvriers, ont été d'un peu plus de 20 millions de francs.

Il faut y ajouter environ 20 millions de francs pour les ouvriers à domicile, qui travaillent généralement à temps incomplet et pour plusieurs employeurs.

Les horaires de travail ont dû être diminués dans les ateliers, où les effectifs ont été réduits, et un chômage partiel très important sévit parmi les travailleurs à domicile.

Les ventes deviennent trop faibles à l'intérieur, car les prix sont trop élevés et ne peuvent être comprimés dans l'état actuel

des choses. Si les importations ne sont pas encore très importantes, il y a tout lieu de penser qu'elles le seront dans un avenir proche, car nos gants ne seront plus concurrentiels. Pour la même raison, l'exportation, dans les années à venir, sera très amoindrie, peut-être même inexistante. Il est aussi d'autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer.

Qu'il me suffise de dire que l'Italie tire profit des bas salaires distribués, des horaires de travail de quarante-huit heures par semaine, de son statut de l'artisanat, des entreprises artisanales de plus de 100 ouvriers, et surtout des charges salariales qui ne s'appliquent qu'à une fraction de salaire et qui, fort réduites pour les artisans, sont quasi nulles pour les travailleurs à domicile.

Ainsi les gants de peau italiens sont vendus à l'étranger de 23 à 40 p. 100 moins cher que les gants français de même qualité.

La Communauté économique européenne ne devrait pas accepter ces conditions de travail.

Il faut prendre conscience et faire prendre conscience à tous que cette industrie n'est plus rentable. L'essentiel, comme le disent les professionnels, est de « continuer à tourner », même sans profit, pour ne pas licencier une main-d'œuvre dont la qualification a nécessité de nombreuses années de formation.

A Saint-Junien comme à Millau, où cette industrie du gant est primordiale, la situation devient critique.

Je sais, monsieur le ministre, que cette question vous préoccupe et que vous avez tenté, dans la mesure de vos moyens, d'y porter remède.

Elle ne dépend malheureusement pas que de votre ministère. Elle intéresse aussi le ministre de l'économie et des finances et celui des affaires sociales.

En attendant la budgétisation de la sécurité sociale, qui est réclamée par la profession, il serait utile de prendre des mesures d'allègement, en particulier dans le domaine fiscal.

Ces mesures pourraient consister en un abaissement du taux de la T. V. A. au niveau le plus bas, en une modification du mode de calcul des patentes en faisant disparaître l'élément « nombre de salariés » qui paraît bien être un anachronisme.

On pourrait également envisager le classement de la ganterie de peau dans le troisième groupe, et non le second, du tableau C annexé au décret du 30 avril 1955, l'exonération ou le remboursement des patentes déjà établies ou payées.

Il faudrait aussi envisager des mesures, compatibles avec les dispositions du traité de Rome, mais suscitant une véritable promotion des exportations jusqu'à ce qu'intervienne une harmonisation complète des salaires et des charges au sein de la Communauté économique européenne compensant le handicap de la concurrence napolitaine, c'est-à-dire équivalant à un abaissement de 25 p. 100 des prix de revient et de vente des gants de peau.

Les industries qui ne peuvent pas être mécanisées sont celles qui doivent être le plus soutenues. Même au stade de l'atelier et de l'usine, l'industrie du gant peut être considérée comme artisanale. L'artisanat, qui a contribué largement au renom français, ne doit pas disparaître ; il doit être encouragé. Vous nous avez dit, monsieur le ministre, toute l'attention que vous y portiez. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Fajon. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Etienne Fajon. Mesdames, messieurs, il serait difficile de juger la politique industrielle du Gouvernement si l'on s'en tenait aux chiffres du budget de l'industrie.

Je note, par exemple, que le total des subventions inscrites dans ce budget au titre des investissements accordés par l'Etat s'élève à 70 millions de francs, soit 0,5 pour mille de l'ensemble des dépenses de l'Etat pour 1969.

Or il est notoire que le Gouvernement accorde une aide beaucoup plus substantielle non pas, certes, à l'industrie en général, mais aux mastodontes qui la dominent et qui tirent d'immenses profits du travail de la classe ouvrière.

C'est ainsi que, hors de ce budget, le fonds de développement économique et social qui est présidé, on le sait, par le ministre de l'économie et des finances, attribuera l'année prochaine aux entreprises industrielles, pour ne parler que d'elles, des prêts s'élevant à 2 milliards et demi de francs, ce qui représente davantage que le montant global du budget du ministère de l'industrie.

A ce sujet, il est intéressant de relever que la part des crédits du fonds de développement économique et social qui ira aux entreprises nationales est en régression sensible par rapport à la part des monopoles privés. Alors que les trusts de la sidérurgie empocheront à eux seuls 600 millions de francs, les entreprises nationales recevront 30 p. 100 de moins qu'en 1968. Comme le Gouvernement contraint ces entreprises, en particulier la S. N. C. F., Electricité de France et Gaz de France, à consentir, au-dessous de leurs prix de revient, des tarifs préférentiels incroyables aux trusts de la chimie, de l'électro-

métallurgie, de la sidérurgie et autres, les sociétés nationales sont mises dans l'obligation, sous peine de renoncer à leurs propres investissements, de les financer en se tournant vers les banques.

Si l'on ajoute à cela les autres faveurs que l'Etat accorde aux firmes capitalistes, telles les exonérations fiscales — 3 milliards de francs — qui viennent d'être accordés au grand patronat, en dépit du vote hostile des députés communistes, l'un des traits marquants de votre politique industrielle apparaît clairement : le Gouvernement protège et accroît les profits des groupes privés monopolistes en réduisant à l'extrême les impôts que ces groupes devraient payer et en les subventionnant avec les deniers de l'Etat, c'est-à-dire avec le produit des impôts payés par le peuple, en même temps qu'il compromet l'équilibre de la gestion et l'avenir des sociétés nationales qui constituent une base décisive du développement économique et démocratique de notre pays.

Cela dit, je formulerais au nom du groupe communiste quelques remarques sur un sujet qui a été abordé : la situation et les perspectives de l'industrie. Il est officiellement admis que la production industrielle pour l'année 1968 sera à l'indice 159. D'autre part, le projet de budget de l'Etat pour 1969 est fondé sur l'hypothèse d'une production industrielle qui serait, pour l'ensemble de l'année prochaine, supérieure de 8 p. 100 à celle de l'année entière 1968, ce qui porterait l'indice à 172.

Ainsi donc, en apparence, les prévisions pour 1969 annoncent une forte expansion ; mais tout le monde sait que l'apparence n'est pas conforme à la réalité.

La réalité c'est que l'indice 159, qui est l'indice moyen pour l'année en cours, recouvre des variations profondes qui s'expliquent en grande partie par les grèves généralisées du printemps dernier. Cette grève ayant réduit considérablement l'activité industrielle, au moment où elle se déroulait, son effet immédiat avait été, bien sûr, d'abaisser l'indice de la production pour le premier semestre de l'année. C'est ainsi que l'indice qui était à 154, au mois d'avril, est légèrement inférieur à 150 pour la période qui s'est étendue de janvier à juillet inclus.

Dependant, comme nous l'avions prévu à l'époque, la grève a été suivie d'une remontée puissante de la production. Les succès revendicatifs très importants qui furent obtenus ont sensiblement augmenté le pouvoir d'achat et de consommation des travailleurs, stimulant du même coup le marché intérieur et la vie économique.

C'est principalement pour cette raison que l'indice de la production industrielle atteindra 170 à la fin de l'année. C'est là le signe d'une reprise exceptionnellement vigoureuse et c'est de surcroît ce qui permet d'obtenir l'indice 159 pour la moyenne de l'année.

Ces chiffres sont éloquentes.

Ils prouvent d'abord, que l'aboutissement des revendications ouvrières, loin de provoquer les malheurs annoncés, à l'époque, par les capitalistes et le Gouvernement, qui n'acceptent ces revendications que lorsqu'ils y sont contraints et forcés, est un élément capital de l'expansion économique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Ils prouvent ensuite que le pouvoir, au lieu de s'orienter vers la poursuite d'une expansion rapide, table sur un progrès beaucoup plus lent, puisque l'indice 172, envisagé pour la production moyenne de l'industrie en 1969, correspond à une activité à peine supérieure à celle qui aura été atteinte à la fin de cette année.

Cette perspective, est d'autant plus grave, que le chômage, malgré la vive croissance de l'activité au cours de ces tout derniers mois, ne diminue pas.

Il est vrai que la politique du Gouvernement — même si cette contestation doit provoquer vos protestations — s'accorde fort bien de cette plaie sociale et que l'existence d'une certaine réserve de chômeurs est considérée par lui comme propice à la résistance des capitalistes devant la poussée revendicative.

M. le ministre de l'industrie. C'est une affirmation toute gratuite !

M. Etienne Fajon. Ne lit-on pas d'ailleurs dans le rapport technique sur le V^e Plan publié dans le n^o 5 de 1967 de *Etudes et conjonctures* que le Plan était lié à la « reconstitution des marges d'autofinancement des sociétés privées permise par une diminution des tensions sur le marché du travail devant modifier le partage entre profits et salaires. » ?

Et le seuil à partir duquel devait s'allumer l'indicateur d'alerte en matière d'emploi, selon le V^e Plan, est officiellement franchi depuis quatre mois consécutifs, avec 550.000 chômeurs complets actuellement.

Or votre politique qui prévoit, comme on veut de le voir, le ralentissement de la croissance industrielle, comporte en même temps d'autres menaces d'extension éventuelle du chômage.

Par exemple, alors que la productivité du travail s'élève rapidement avec le progrès technique et avec l'accélération des cadences, le Gouvernement est hostile à l'abaissement de l'âge

de la retraite ainsi qu'à la réduction de la durée du travail avec maintien du plein salaire. Ce qui a été récemment obtenu dans ce domaine ne l'a été que par la lutte des intéressés.

Par exemple encore, les concentrations industrielles que vous encouragez se poursuivent au profit de groupes privés dont l'envie dépasse tout ce que notre pays avait connu, mais sans que le problème de la garantie de l'emploi n'entre jamais en ligne de compte.

Enfin, votre politique d'investissements, qui comporte un effort insuffisant dans le secteur public de la construction des logements et des écoles, aide, dans le secteur privé, les plus grosses firmes à augmenter leurs profits au détriment de concurrents plus faibles, mais elle ne tend à assurer ni le plein emploi, ni la mise en valeur de toutes les ressources de la nation.

J'illustrerai cette dernière remarque par deux faits significatifs :

Premier fait : le budget du ministère de l'industrie prévoit un crédit de paiement de 4 millions et demi de francs destinés à l'industrie française des composants électroniques.

Cette somme serait dérisoire s'il s'agissait de doter notre pays d'une grande industrie nationale de l'informatique, de réaliser un véritable plan calcul. C'est d'ailleurs pour avancer dans cette voie que nous préconisons, nous, la nationalisation des grandes sociétés de l'électronique. Mais vous allez dans une autre direction.

Lorsque la compagnie Bull s'est trouvée en difficulté, au lieu de répondre à notre proposition de nationalisation immédiate le Gouvernement a confié le destin de cette société à la banque de Paris et des Pays-Bas, qui s'est empressée de placer Bull sous la coupe du trust américain General Electric.

Aujourd'hui, vous vous bornez à enrichir, par voie de subvention, la S. E. S. C. O. S. E. M., société privée qui, pour être une filiale du groupe Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt, n'offre ni l'ampleur ni les garanties d'indépendance nationale indispensables en la matière.

Le deuxième fait est récent et tout le monde en parle, c'est l'entrée de Citroën et de sa filiale Berliet dans le groupe Fiat.

Là, au lieu que l'avenir de notre industrie automobile soit assuré, dans le respect de l'originalité de chaque marque, par un vaste groupement national dont le potentiel serait supérieur à celui de Fiat, c'est un groupe privé géant, dirigé de Turin, qui sera en mesure de livrer sur le marché français une bataille sévère contre la régie Renault. De même qu'il avait consenti à la cession de Bull à la General Electric par la banque de Paris et des Pays-Bas, le Gouvernement a donné son accord au potentat Michelin pour faire entrer la deuxième firme française de l'automobile dans l'orbite d'un concurrent étranger plus puissant.

En bref, si nous contestons la politique industrielle actuellement suivie, ce n'est pas seulement à cause de ses conséquences sociales négatives, c'est aussi parce qu'elle sert des intérêts privés qui sont contraires, en règle générale, à l'intérêt national.

Le temps de parole qui m'est imparti ne permettant pas un exposé d'ensemble de ce que devrait être demain, d'après nous, la politique industrielle d'un gouvernement français démocratique, je me bornerai, pour conclure, à résumer l'opinion du groupe communiste en ce qui concerne les idées directrices de cette politique.

Selon nous, l'activité industrielle devra être orientée en fonction de trois principes majeurs et inséparables.

Premier principe : assurer dans les meilleurs délais la couverture des besoins sociaux, qu'il s'agisse des consommations individuelles — alimentation, habillement, etc. — ou des équipements collectifs : éducation nationale et recherche, logement social et santé publique, par exemple.

Deuxième principe : garantir et renforcer l'indépendance nationale, sur le plan économique, par un juste équilibre des activités industrielles principales et par le développement de la coopération et des échanges avec tous les pays sans distinction.

Troisième principe : utiliser de la manière la plus efficace notre appareil de production et en accroître les capacités, tout en tenant compte des autres objectifs qu'un plan démocratique ne manquera pas de s'assigner, tels l'aménagement rationnel du territoire et la suppression du chômage.

Vous connaissez notre position quant aux moyens d'une politique industrielle orientée dans ce sens. La nationalisation des secteurs clés de l'industrie et des grandes banques privées, assortie d'une gestion démocratique des sociétés nationales, voilà, à nos yeux, la condition première pour garantir le contrôle de la nation sur les activités essentielles à son développement, en même temps qu'elle est la forme moderne de la concentration, permettant une coopération internationale efficace.

Dans le même esprit, la politique du crédit et des prix, les subventions, la fiscalité, la réglementation des échanges avec l'étranger sont autant de moyens d'intervention publique qui pourront être mis au service d'une activité industrielle enfin cohérente.

Il est à peine besoin de souligner que la politique industrielle que nous proposons ne ressemble à la vôtre ni par ses objectifs, ni par ses moyens.

C'est parce qu'il est partisan d'une politique industrielle à la fois sociale, démocratique et nationale que le groupe communiste votera contre ce budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, lorsque le groupe des républicains indépendants m'a désigné pour, en son nom, intervenir dans la discussion de ce budget, j'avais hésité à traiter plusieurs des importants problèmes relevant de la compétence de votre ministère. L'excellent exposé que vous avez fait ce matin m'a démontré que ma décision de n'aborder qu'un seul sujet était justifiée.

Vous avez montré une connaissance des affaires relevant de votre ministère dont je vous félicite vivement. Traitant notamment de l'énergie, vous nous avez démontré qu'un pays moderne ne pouvait pas devenir un pays industriel si l'énergie n'y était pas bon marché pour tous et pour chacun. Je reprendrai cette idée lors de l'examen du budget des charges communes et j'essaierai de convaincre votre collègue de l'économie et des finances.

Je vous remercie donc d'avoir partagé notre opinion et de nous avoir indiqué tout le prix que vous attachez à cette question de l'énergie bon marché en France.

C'est, en effet, de cela que nous souffrons depuis cent ans. C'est parce que l'énergie y est coûteuse que la France est en retard sur le plan industriel ; je m'en réjouis à certains points de vue mais, par ailleurs, je le déplore. En effet, si nous avions quelque avance dans le domaine industriel, la lutte serait plus facile.

Mais, aujourd'hui, c'est d'un autre sujet que je voudrais vous entretenir.

Vous êtes officiellement l'animateur, le protecteur de l'industrie française. Je suppose que vous ne désirez pas la voir soumise à des épreuves trop dures, encore moins la voir s'effondrer, disparaître devant la concurrence internationale.

On entend souvent faire la critique des industriels français. On devrait plutôt se pencher sur leurs difficultés et chercher à les aider, à lever les obstacles dressés à une époque typiquement protectionniste, où l'on pouvait peut-être exiger de l'industrie des efforts intérieurs puisqu'on la protégeait à l'extérieur.

Un de ces obstacles est constitué par les charges sur salaires. Je remercie M. Poncelet d'en avoir parlé dans son rapport à la suite de mon intervention à la commission de la production et des échanges.

Je vous en prie, monsieur le ministre, essayez de lever cet obstacle ! Sans doute s'agira-t-il d'une tâche de longue haleine. Raison de plus pour s'y atteler immédiatement.

Il y a quelques semaines, nous avons voté une réduction de l'impôt sur les salaires. Que le Gouvernement en soit remercié ! Mais, malgré son efficacité, la mesure reste modeste eu égard au chemin à parcourir.

J'ai sous les yeux un tableau des charges sur salaires directs dans les six pays de la Communauté européenne. Je ne citerai pas de chiffres, mais je tiens ce document à votre disposition. Il en ressort que ces charges sont en France, en moyenne, presque le double de ce qu'elles sont chez nos partenaires du Marché commun — l'Italie exceptée — la surcharge représentant environ 30 p. 100 du salaire direct. C'est énorme puisque, pour certaines industries, cela représente 10 p. 100 du prix de revient.

Peut-être vous a-t-on dit ou écrit que cette surcharge n'est qu'apparente. C'est la thèse de certains bureaux et en particulier d'organismes internationaux. Ainsi, l'office de statistique des communautés européennes à Luxembourg a publié cette année, pour l'année 1966, des tableaux comparatifs des charges salariales totales que supportent les différentes industries des six pays. En consultant ces tableaux, on est frappé de l'égalité des chiffres ou des faibles écarts séparant les salaires directs augmentés des charges sur salaires. Or on touche là au fond du problème.

Le salarié français, spécialement l'ouvrier payé à l'heure, supporte, en définitive, le poids de ces charges.

Si l'on croit que les entreprises peuvent payer plus cher impunément, alors n'agissez pas et vous avaliserez certaines théories bien connues sur la sous-consommation ouvrière et le surprofit capitaliste, théories qui viennent d'être défendues à l'instant.

Mais si, fidèle observateur des faits, on pense que l'augmentation du niveau de vie des travailleurs est une réalité et une tâche qu'il faut poursuivre, si l'on pense que le problème de l'emploi reste une des difficultés de l'heure, il faut porter remède à la situation, faute de quoi de nombreuses entreprises finiront, à commencer par les industries essentiellement de main-d'œuvre, telles les fleurs artificielles, où la main-d'œuvre

entre pour 75 p. 100 dans le prix de revient, telles la cristallerie, la ganterie, dont M. Boutard a excellemment parlé.

Mais le mal ne s'arrêterait pas là. Les branches industrielles où les frais de main-d'œuvre représentent 40, 30 ou 20 p. 100 de la valeur ajoutée deviendront progressivement malades à leur tour, à mesure que la suppression des frontières économiques entrera dans les habitudes. Car il y a une certaine accoutumance. Si un certain décalage marque la disparition des frontières, petit à petit l'équilibre s'établira et toutes les industries seront atteintes. Car nous ne sommes pas les seuls à nous moderniser, à rechercher la productivité.

Monsieur le ministre, nous sommes, j'espère, nombreux dans cette Assemblée à penser que votre mission est d'animer l'industrie française. Ne vous laissez pas absorber seulement par les maladies de certaines entreprises. Je vous demande de chercher ce qui peut les aider à prospérer pour le plus grand bien du pays tout entier. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que le groupe d'union des démocrates pour la République a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de résolution n° 399 de MM. Chaban-Delmas, Henry Rey, Mondon, Defferre et Duhamel tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale, distribuée le 4 novembre 1968.

Il vient d'être procédé à l'affichage et à la notification de cette demande. Elle sera considérée comme adoptée, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance que tiendra l'Assemblée suivant la présente séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Industrie *(suite)*. (Annexe n° 19. — M. Bailly, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome XIII, de M. Poncelet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Affaires sociales (Annexe n° 4. — M. Griotteray, rapporteur spécial ; annexe n° 5. — M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome IV [Santé publique et population], de M. Peyret ; tome V [Travail], de M. René Caille, et tome VI [Sécurité sociale], de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)